

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

SIÈGE SOUS-RÉGIONAL AU MEXIQUE



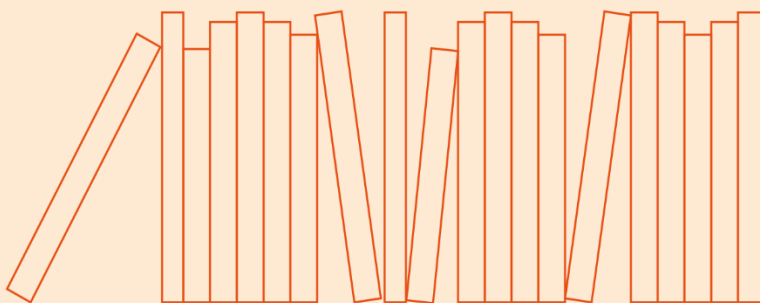
A cinq années du tremblement de terre en Haïti. Leçons apprises de la Coopération Sud-Sud: les cas du Brésil, du Chili et du Mexique

Compilation des Résumés exécutifs
Séminaire des 6 et 7 septembre, 2016
Port-au-Prince, Haïti

Carlos R. S. Milani
María Cristina Lazo Vergara
Carlos Alba Vega
Amlin Charles

Équipe de coordination

Randolph Gilbert
Gabriela Sánchez Gutiérrez
Yadira Sánchez López





A cinq années du tremblement de terre en Haïti. Leçons apprises de la Coopération Sud-Sud: les cas du Brésil, du Chili et du Mexique

Compilation des Résumés exécutifs
Séminaire des 6 et 7 septembre, 2016
Port-au-Prince, Haïti

Carlos R. S. Milani
María Cristina Lazo Vergara
Carlos Alba Vega
Amlin Charles

Équipe de coordination

Randolph Gilbert
Gabriela Sánchez Gutiérrez
Yadira Sánchez López

Le présent document est une compilation des résumés exécutifs des rapports préparés par les consultants Carlos R. S. Milani, María Cristina Lazo Vergara, Carlos Alba Vega et Amlin Charles, engagés par l’Institut de Recherches Doctor José María Luis Mora (Mexique) dans le cadre d’une étude conjointe avec la Commission Économique pour l’Amérique Latine et les Caraïbes (CEPALC, Siège Sous-Régional au Mexique) intitulée “A cinq années du tremblement de terre en Haïti: Leçons apprises de la Coopération Sud-Sud. Les cas du Brésil, du Chili et du Mexique”. Les rapports seront présentés et discutés dans le séminaire des 6 et 7 septembre à Port au Prince, dont la réalisation a bénéficié de l’appui financier de la Coopération allemande pour le développement (GIZ)-Projet de renforcement institutionnel de l’Agence Mexicaine de Coopération Internationale pour le Développement (AMEXCID).

Les opinions émises dans ce document - qui n’a pas été soumis à révision éditoriale formelle - sont de la responsabilité exclusive des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de l’Institut Mora, ni celles de la CEPALC, ni celles de GIZ et AMEXCID.

TABLE DES MATIERES

En guise d'Introduction.....	5
A. Brésil	6
B. Chili	6
C. Mexique	6
I. Brésil: Coopération pour le développement avec Haïti depuis 2010.	
Acteurs, intérêts et résultats	9
II. Leçons apprises de la coopération sud-sud. Le cas du Chili.....	15
A. Caractéristiques générales de la politique de coopération internationale du Chili	15
B. Caractéristiques et bilan de la coopération Chilienne pour le développement avec Haïti.....	16
1. Origines de la Coopération Internationale Chilienne avec Haïti	16
2. Principales caractéristiques de la Coopération Chilienne avec Haïti	16
3. Principaux résultats à court, moyen et long termes	17
C. Leçons apprises et recommandations	18
1. Quelques recommandations pour la stratégie de coopération du Chili avec Haïti	19
2. Quelques recommandations pour la Coopération Sud-Sud	20
III. Leçons apprises de la coopération sud-sud. Le cas du Mexique	21
A. Caractéristiques générales de la Coopération Internationale Mexicaine	21
B. Caractérisation générale de la coopération du Mexique avec Haïti.....	22
C. Les cas d'étude de la coopération du Mexique avec Haïti	24
1. Le Consortium d'institutions d'éducation supérieure pour Haïti.....	24
2. La Coopération Technique entre l'IHSI, la CEPALC et l'INEGI	25
3. Le Programme Spécial de 300 bourses pour Haïti.....	26
IV. La perspective selon les acteurs d'Haïti	28
A. La situation à cinq années du tremblement de terre de 2010.....	28
B. Perceptions des acteurs quant aux expériences de coopération et la capacité du Gouvernement d'Haïti de la gérer	29
1. Formulation et négociation des initiatives de coopération.....	29
2. Planification et Exécution des initiatives de coopération en Haïti.....	30
3. Evaluation et suivi des résultats des initiatives de coopération	30
4. Quelles sont les principales leçons apprises des expériences de la Coopération Sud-Sud en Haïti?	31
5. Alignement avec les priorités de développement	32
6. Gestion axée sur les résultats	33
7. Partenariats inclusifs: Confiance et apprentissage mutuel entre les acteurs	33
8. Transparence dans la gestion des initiatives et responsabilité partagée.....	34
9. Quels sont les domaines à considérer pour améliorer la coopération Sud-Sud avec Haïti?.....	34

EN GUISE D'INTRODUCTION

L'Institut de Recherches "Doctor José María Luis Mora" (Mexique, ci-après *Institut Mora*) a été fondé en 1981. Il fait partie du système des centres de recherche publics du Conseil national des sciences et de la technologie (CONACYT) du Mexique, et a pour objet fondamental de réaliser des travaux de recherche académique et d'enseignement supérieur dans le domaine de l'histoire et des sciences sociales. C'est un institut spécialisé dans l'histoire et les études politiques, économiques, sociales et culturelles du Mexique, ainsi que l'histoire et les études urbaines, régionales et internationales, les sciences sociales et la coopération internationale.

La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), fondée en 1948, est l'une des cinq commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies. En sa qualité d'organe régional des Nations Unies, elle a pour mission de contribuer au développement de l'Amérique latine et des Caraïbes moyennant la réalisation - de concert avec les gouvernements des Etats membres - d'une analyse holistique des processus de développement et la prestation finale de services opérationnels. Le travail analytique de la CEPALC vise à concevoir des politiques publiques et à faciliter leur mise en œuvre; les services opérationnels étant concentrés dans les domaines de l'information spécialisée, les services consultatifs, la formation et le soutien de la coopération régionale et internationale.

C'est dans le cadre d'un accord de collaboration (2015) entre l'Institut Mora et le Siège Sous-Régional au Mexique de la CEPALC, qu'est conduit le projet de recherche *A cinq ans du tremblement de terre en Haïti : leçons apprises de la coopération sud-sud. Les cas du Brésil, du Chili et du Mexique*. Ce projet vise à identifier et à analyser certaines pratiques de coopération sud-sud qui ont été menées durant 2010-2015 et ont eu des résultats et impacts positifs en Haïti. Il est de spécial intérêt en particulier de connaître les facteurs qui ont rendu possible ces résultats positifs afin d'identifier des stratégies pertinentes de coopération sud-sud, et sur la base de ces évidences de formuler des recommandations, lignes d'action et lignes directrices à suivre dans la coopération des trois pays ci-dessus mentionnés et, en général, des pays de l'Amérique latine et Caraïbes avec Haïti.

Les études visent à répondre aux questions suivantes. Quels ont été les acteurs publics et privés ayant pris part aux initiatives ? Quels types d'aide ont été fournis ? Quels ont été les mécanismes et accords de collaboration ? Quelles ont été les ressources investies ? Quels types de relations se sont développés ? Quels ont été les résultats ? Existe-t-il des différences entre le mode d'opération de la coopération Sud-Sud, en comparaison avec la coopération traditionnelle ? Quelle est la perception de la société haïtienne sur lesdites initiatives de coopération ? Quelles sont les leçons apprises de ces pratiques de coopération ?

Les résultats des recherches permettent d'identifier la dynamique de la coopération Sud-Sud des trois pays concernés en Haïti, tout en mettant l'accent sur les enseignements tirés et le pluralisme des voix haïtiennes ; chacune des analyses rapporte au moins trois projets de coopération internationale pour le développement en Haïti. Ci-dessous une liste des projets qui furent retenus par pays:

A. BRÉSIL

- 1) Le projet tripartite Brésil-Cuba-Haïti) de Santé Publique.
- 2) La création d'une unité modèle de technologie agricole à Fond-des-Nègres, ferme du Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR).
- 3) L'Académie de Football "Viva Río".
- 4) La Brigade "Dessalines" du *Movimiento Sin Tierra*.

B. CHILI

- 1) Les Centres pilotes pour la petite enfance à Aquin et au Vieux Bourg d'Aquin
- 2) La reconstruction de l'école *République du Chili*
- 3) Le Programme de formation de Ressources humaines
- 4) L'appui à la création et au renforcement d'un nouveau cadre institutionnel du logement en Haïti

C. MEXIQUE

- 1) Le Consortium d'institutions d'éducation supérieure pour Haïti
- 2) La coopération de l'Institut national de statistique et de géographie du Mexique (INEGI) et la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) avec l'Institut haïtien de statistiques et d'informatique (IHSI)
- 3) Le Programme Spécial de 300 Bourses pour Haïti.

Quant au chapitre *La perspective selon les acteurs d'Haïti*, l'étude vise à offrir une analyse de la coopération internationale pour le développement en Haïti sous l'angle d'une vision haïtienne ; elle fournit une caractérisation, l'état des lieux et un certain profil de la coopération internationale offerte tant des partenaires directement concernés (Brésil, Chili et Mexique) que d'autres de la région Amérique latine et des Caraïbes (par exemple Cuba, République bolivarienne du Venezuela, République Dominicaine) durant la période considérée.

Le séminaire en Haïti des 6 et 7 Septembre 2016 vise à promouvoir l'échange entre les chercheurs responsables de chacun des rapports avec les partenaires haïtiens, tant du Ministère de la Planification et de la Coopération externe (MPCE), du Ministère des affaires étrangères et des cultes (MAEC), ainsi que des universitaires et des fonctionnaires d'autres ministères sectoriels, des membres de la société civile, des organismes de la coopération internationale en Haïti à la fois multilatérale et bilatérale... Le séminaire prétend aussi faciliter le partage et les échanges de réflexions sur les résultats des études menées dans le cadre du projet, dans le but d'enrichir la connaissance de la coopération internationale au développement de toutes les parties concernées.

Le présent document est une compilation des traductions respectives au français des résumés exécutifs originaux (en espagnol/en anglais) des versions complètes des rapports préparés par les mêmes chargés de recherche. Les versions complètes des documents ont été élaborées par ces mêmes chargés de recherche, engagés par l'Institut Mora (Mexique) dans le cadre de l'étude conjointe menée avec la CEPALC.

Les opinions émises dans les quatre documents qui font objet de cette compilation - qui n'a pas été soumise à révision éditoriale - sont de la responsabilité exclusive des auteurs/auteures et ne reflètent pas nécessairement celles de l'Institut Mora, ni celles de la CEPALC, ni celles de la GIZ - Coopération allemande pour le développement/Projet de renforcement institutionnel de l'Agence mexicaine de coopération internationale pour le développement (AMEXCID), ni celles des partenaires nationaux impliqués (le MPCE, le MAEC ou tout autre) dont les appuis respectifs ont permis la réalisation du séminaire des 6 et 7 septembre 2016 à Port au Prince, Haïti.

Nous tenons à remercier, tout un chacun, tous les partenaires de cette initiative; en particulier les fonctionnaires directement associés au sein du MPCE et du MAEC, les auteurs/auteures, les commentateurs, les membres des *Comités Conseil* de ce projet tant en Haïti qu'au Mexique, ainsi que tous les participants à ce séminaire. Leurs contributions à l'analyse et aux débats de ces textes pourront contribuer sans doute, à améliorer la qualité des versions finales des documents complets respectifs en vue de leur intégration dans une publication prochainement disponible en édition bilingue espagnol-français, sous la conduite de l'Institut Mora et de la CEPALC.

Pour la coordination générale

Randolph GILBERT
CEPAL/Mexique
randolph.gilbert@cepal.org

Gabriela Sánchez Gutiérrez
Instituto Mora
gsanchez@institutomora.edu.mx

I. BRÉSIL: COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT AVEC HAÏTI DEPUIS 2010. ACTEURS, INTERETS ET RESULTATS

*Carlos R. S. Milani*¹

Le rapport complet traite de l'engagement du Brésil en Haïti dans le domaine du développement et de la coopération technique depuis 2010, et analyse les capacités du Brésil dans ce domaine, mais présente également des leçons à tirer par les autorités gouvernementales des deux côtés dans l'élaboration de politiques et de la gestion du cycle des projets. La méthodologie de recherche du rapport est qualitative, et comprend une brève revue de la littérature sur les relations internationales du Brésil avec Haïti; un résumé de rapports officiels des organisations publiques et non gouvernementales; une visite de terrain, des entrevues et plusieurs échanges hebdomadaires avec les représentants du gouvernement à Brasilia; et un voyage sur le terrain en Haïti. Le rapport est organisé en quatre parties principales: (1) Les relations internationales entre le Brésil et Haïti: antécédents historiques et contexte récent; (2) Évaluation des accords de coopération depuis 2010, ou bien bilatéraux (Brésil-Haïti), triangulaire (Brésil- Haïti- Pays tiers), multilatéraux (Brésil-Organisation Internationale-Haïti ou avec plus de quatre pays concernés: Brésil-Haïti-deux autres pays); (3) La sélection de quatre études de cas; et (4) Les recommandations de politiques adressées au gouvernement brésilien. Ce résumé exécutif présente les principaux résultats de cette recherche.

L'engagement du Brésil dans le domaine de la Coopération Internationale pour le Développement (CID) en tant que prestataire n'est pas nouveau; les premières expériences remontent aux années 1960. Cependant, le financement et les intérêts du Gouvernement du Brésil pour la CID ont augmenté depuis la Constitution de 1988, qui marque la période de re-démocratisation de l'Etat. L'Agence brésilienne de coopération (ABC) a été fondée en 1987, mais son principal objectif était alors de traiter avec l'aide étrangère reçue par le pays. Même si dans les années quatre-vingt-dix le Brésil avait eu également quelques expériences en tant que prestataire de CID, ce n'est véritablement que pendant l'administration du président Lula, après 2003, que le gouvernement et les organisations de la société civile ont mis un accent politique plus poussé et des ressources financières dans la coopération Sud-Sud, avec la mobilisation de fonctionnaires, de plusieurs ministères, d'organismes fédéraux et d'entités infranationales dans la conception et la mise en œuvre de projets de coopération technique. Aujourd'hui la coopération Sud-Sud du Brésil évolue dans les modalités bilatérales, triangulaires, multilatérales, décentralisées et non gouvernementales, bien que la crise économique mondiale de 2011 et les crises institutionnelles nationales depuis 2015-2016 aient produit des effets négatifs graves sur les programmes de coopération, les priorités et les budgets.

Jusqu'à très récemment, les Caraïbes n'étaient pas une priorité dans l'agenda de la politique étrangère du Brésil et de ses activités de Coopération Sud-Sud (CSS) pour le développement. Bien que le Brésil et Haïti soient situés dans la même région d'Amérique latine et des Caraïbes, et en dépit

¹ Le présent chapitre est une traduction au français du résumé exécutif original (en anglais) de la version complète du rapport préparé par le consultant Carlos R.S. Milani. La version complète du document a été élaborée par ce même consultant, engagé par l'Institut de Recherches Doctor José María Luis Mora (Mexique) dans le cadre d'une étude conjointe avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC, Siège Sous-Régional au Mexique) intitulée "A cinq années du tremblement de terre en Haïti: Leçons apprises de la Coopération Sud-Sud. Les cas du Brésil, du Chili et du Mexique". Les opinions émises dans ce document - qui n'a pas été soumis à révision éditoriale - sont de la responsabilité exclusive des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de l'Institut Mora ni celles de la CEPALC. Équipe de recherche du Brésil: Carlos R. S. Milani, Institut de Recherches Sociales et Politiques, Université d'État de Rio de Janeiro, crsmilani@iesp.uerj.br y crsmilani@gmail.com. Assistants de recherche: Katarzyna BARAN, katarzyna.maria.baran@gmail.com, Hugo Bras Martins Da Costa, hugobrasmartinsdacosta@gmail.com, Tableaux, graphes et cartes: Niury Novacek (LabMundo-Rio), niurygf@gmail.com; Rubens DUARTE (LabMundo-Rio), rubenssduarte@gmail.com.

du fait qu'ils ont maintenu des relations diplomatiques depuis 1928 (lorsque les deux pays ont établi des représentations officielles dans leurs capitales respectives) qui ne se sont jamais interrompues depuis 1954 (lorsque la représentation brésilienne a été élevée au rang d'Ambassade), les relations bilatérales Brésil-Haïti avaient été très restreintes jusqu'en 2004. Jusqu'à cette date, les relations diplomatiques n'engageaient que quelques accords bilatéraux, et les liens commerciaux étaient peu diversifiés. Le cadre des relations bilatérales a considérablement changé depuis 2004, lorsque le Brésil s'est intégré à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Avant le tremblement de terre du 12 Janvier 2010, le Brésil faisait déjà partie du commandement de la MINUSTAH et était un membre du groupe noyau de cette force depuis 2004, sur demande des Nations Unies, la France et les Etats-Unis. Cependant, cette démarche allait directement à l'encontre de la position traditionnelle brésilienne à l'égard des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Les troupes militaires brésiennes en Haïti représentent le plus grand contingent de soldats envoyés par le Brésil dans le cadre des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, ainsi que le plus grand transport de troupes envoyées à l'étranger depuis la Seconde Guerre mondiale. Ces soldats correspondent à environ 4,5% du contingent des forces armées.

Selon le rapport sur la coopération brésilienne pour le développement international (COBRADI 2005-2009) publié par l'Institut de recherche économique appliquée (IPEA) et l'Agence brésilienne de coopération (ABC), le gouvernement du Brésil avait privilégié les six domaines suivants dans sa coopération avec Haïti avant le tremblement de terre en Janvier 2010: (1) l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition (agriculture familiale, le manioc et la production de légumes, le transfert de technologie dans le traitement des noix cajou); (2) environnement (restauration et écologisation); (3) la formation professionnelle (formation pour les pompiers, les bourses pour des citoyens haïtiens); (4) la sécurité publique et la citoyenneté (matériel de sport, la prévention du travail des enfants); (5) les infrastructures (construction de réservoirs d'eau); (6) la santé (vaccination). De fait, 44 projets brésiliens de CSS ont été réalisés en Haïti entre le 1er Juin 2004 et le 12 Janvier 2010, desquels 42 étaient de nature bilatérale et 2 de nature trilatérale. Entre 2005 et 2010 Haïti a reçu environ 180 millions de dollars en matière de coopération technique et humanitaire, de bourses et de crédits extraordinaires pour couvrir les activités de relèvement et de reconstruction post-séisme. Quand on prend en compte uniquement les activités de coopération technique rapportées par ABC, Haïti occupe la quatrième position dans la liste des pays bénéficiaires, immédiatement après le Mozambique, le Timor Oriental et la Guinée Bissau.

Dans la période post-séisme en Haïti, le gouvernement brésilien a pris part à la réunion des donateurs tenue à New York en Mars 2010. L'une des principales nouveautés de cet effort multi-donateurs est que pour la première fois dans l'histoire récente des Nations Unies, il y avait deux pays d'Amérique latine dans la liste des dix contributeurs: le Venezuela et le Brésil. Cependant, seulement 13% des fonds brésiliens furent destinés à l'appui budgétaire du gouvernement ; l'accent mis par ABC et le gouvernement brésilien furent la dimension sociale et productive du développement (santé, culture et sports, l'agriculture et la sécurité alimentaire). Au niveau national brésilien, les principaux acteurs impliqués dans les activités de coopération au développement avec Haïti depuis 2010 ont été: (i) ABC, qui agissait à titre de coordonnateur général des activités de coopération technique; (ii) le ministère de la Santé, le ministère de l'Éducation, le ministère de la Justice, et le ministère du Développement social et de la lutte contre la faim; (iii) plusieurs organismes fédéraux (principalement EMBRAPA, FIOCRUZ, l'Institut brésilien de géographie et de statistiques/IBGE); (iv) les universités publiques (telles que l'Université fédérale rurale de Rio de Janeiro/UFRRJ, l'Université fédérale de Rio Grande do Sul/UFRGS, et l'Université fédérale de Santa Catarina/UFSC); (v) les mouvements sociaux (comme le Mouvement des travailleurs sans terre, connu sous le nom *Movimento dos Trabalhadores Rurais Sem Terra/MST*, et la Mission Catholique pour enfants, *Pastoral da Criança*); (vi) les hôpitaux privés (Hôpital Albert Einstein à Sao Paulo); et (vii) les organisations non gouvernementales (principalement *Viva Rio*, mais aussi *Olé Brasil*).

Il est également important de souligner que dans la mise en œuvre de ses projets de CID en Haïti et dans d'autres pays en développement, le gouvernement brésilien évite d'utiliser la terminologie, les critères et les normes associés au Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE et de la Coopération Nord-Sud. Des mots tels que l'aide, relation donneur/receveur, et des pratiques telles que la conditionnalité politique (dans le domaine des droits de l'homme, la bonne gouvernance ou de la démocratie), entre autres, sont absents du discours diplomatique officiel et des stratégies de coopération pour le développement du Brésil.

En Haïti, les principaux secteurs de coopération au développement depuis 2010 ont été la santé publique, l'agriculture, la sécurité (y compris la formation des agents de police, réalisée par la Police fédérale brésilienne, entre 2009 et 2012), et l'éducation. Ce sont des domaines de coopération technique et de développement dans lesquels le Brésil a accumulé une expérience de politique publique et d'expertise, et qui sont présents dans de nombreux partenariats que le gouvernement du Brésil a mis en place avec d'autres pays en développement. Selon IPEA et ABC (à paraître), il y a beaucoup d'autres exemples de partenariats entre les deux pays dans d'autres secteurs de la politique publique depuis 2010. En 2012, Haïti a été aussi l'un des pays ayant reçu des dons de riz du gouvernement brésilien, à travers le Programme alimentaire mondial (PAM) et avec le soutien logistique de la Suisse et la République tchèque, conformément à la loi 12429 (approuvée le 20 Juin 2011) qui autorise le pouvoir exécutif à faire don de stocks alimentaires pour la coopération humanitaire internationale. Pour l'année 2012 uniquement, CG-Fome (la Coordination Générale d'actions internationales contre la faim) fut responsable de l'organisation de trois programmes de coopération humanitaire en aliments pour un montant total de 2,49 millions de réal (environ 1,1 million de dollars). Dans cette même année CG-Fome et le ministère de la Défense ont organisé et offert le don de médicaments d'urgence pour répondre à la demande de 20.000 doses de vaccins contre la rage et 1.000 doses de sérum contre la rage en Haïti, une opération qui a été évaluée à hauteur de 264.500 réal (environ 131 000 dollars).

Selon l'ABC (2015), le *Programme de Coopération technique Brésil-Haïti* avait en Novembre 2015, un portefeuille de quatre projets en cours, dans deux domaines principaux: la santé et l'agriculture. Le premier projet «*Programme de formation pour la réadaptation de personnes handicapées*», mis au point en plus de la construction de l'Institut de Réadaptation (voir ci-dessous), afin de promouvoir la formation de 250 professionnels de la santé dans la réadaptation des personnes handicapées. Les institutions chargées de l'exécution sont le Ministère brésilien de la santé et l'Hôpital Israelite Albert Einstein, et le Ministère de la santé publique et de la population d'Haïti (MSPP). Le deuxième projet est intitulé «*Haïti Institut - Brésil réadaptation des personnes handicapées*», a pour objectif principal de contribuer à l'intégration sociale des personnes handicapées en renforçant la capacité de l'État haïtien de leur fournir des services de diagnostique et d'attention thérapeutique. Le projet consiste en la construction et la mise à disposition (pendant trois ans) de l'unité de santé publique, appelée l'Institut haïtien de réadaptation. Les institutions d'exécution sont le Ministère brésilien de la Santé et l'Hôpital Israelite Albert Einstein, et MSPP d'Haïti.

En outre, pour 2016, en plus de la continuité des projets en cours, ABC prévoit le développement et la mise en œuvre d'un projet de formation professionnelle avec des fonds provenant du Fonds de reconstruction d'Haïti (FRH). En ce qui concerne le FRH, il est bon de rappeler que le Brésil a fait don de 55 millions de dollars au Fonds, après le tremblement de terre de 2010, dont 15 millions ont été alloués à l'appui budgétaire au gouvernement haïtien. Pour les 40 millions restants, ABC et les autorités haïtiennes discutent autour de la formation professionnelle (en partenariat avec le Service national d'apprentissage industriel, SENAI - et sur la base des expériences au Paraguay, au Guatemala, en Jamaïque, au Timor oriental, en Angola, et au Cap -Vert, entre autres), la sélection de semences, les banques de lait maternel, et le soutien du processus électoral (ABC, 2015).

Un résultat inattendu de la présence brésilienne en Haïti, en particulier depuis le séisme de 2010, a été l'augmentation des flux migratoires en provenance d'Haïti vers le Brésil. Les migrants et les réfugiés irréguliers ont augmenté de façon exponentielle. Selon IPEA et ABC (à paraître), en 2011, plus de 111 citoyens haïtiens avaient demandé asile au Brésil. Entre Janvier et Décembre 2012, il y avait 1.802 nouvelles demandes de réfugiés en provenance d'Amérique latine et des Caraïbes au Brésil, et 82% d'entre eux étaient des citoyens haïtiens. En 2013, il y avait 1.579 demandes des Haïtiens. En 2013, le gouvernement brésilien a octroyé un statut de résidence permanente à 6.738 Haïtiens, presque la même quantité que l'année précédente, selon l'IPEA et ABC. En 2014, le gouvernement brésilien a estimé qu'il y avait environ 30.000 Haïtiens installés dans le pays, et environ 16.000 personnes seraient arrivées après le séisme de 2010. Les Haïtiens entrent généralement par les frontières dans le nord du Brésil (Amazonas et Acre), fuyant la vulnérabilité chronique dans leur pays d'origine et à la recherche de meilleures conditions de vie.

Bien que durant les dernières années, le Brésil a participé dans de nombreux projets de coopération pour le développement en Haïti, nous avons choisi quatre études de cas pour notre analyse. Le choix s'est basé sur une série de critères. Tout d'abord, nous avons voulu montrer la diversité de la participation brésilienne, à travers des projets qui sont mis en œuvre par des organismes gouvernementaux, des organisations non-gouvernementales et des mouvements sociaux. Deuxièmement, nous avons préféré choisir des schémas de coopération distincts (qu'ils soient bilatéraux ou trilatéraux) et des projets dans différents secteurs (agriculture, santé, sports). Troisièmement, les projets sélectionnés révèlent également les défis auxquels sont confrontés les différents acteurs impliqués, dans leur relation avec les autorités haïtiennes et la société civile. Deux des projets peuvent être classés comme étant de coopération publique au développement, l'un étant bilatéral (Brésil-Haïti) et un autre triangulaire (Brésil-Cuba-Haïti); les deux autres projets sont mis en œuvre par des acteurs non gouvernementaux brésiliens, l'un est mené par l'organisation non gouvernementale *Viva Rio*, et l'autre est dirigé par le mouvement social *Movimento dos Sem Terra (MST)*. Le rapport complet fait une analyse en profondeur de ces études de cas.

En conclusion, **en termes d'idées**, les principes de coopération au développement du Brésil sont ancrés dans un discours officiel qui diffère de celui de l'Aide publique au développement (APD) traditionnel du CAD. Qu'est-ce que cette étude sur la coopération au développement Brésil-Haïti a révélé? L'idée d'un héritage historique commun (anciennes colonies, la solidarité latino-américaine, les relations Nord-Sud, etc.) et un statut commun (pays en développement, la pertinence démographique et socioculturelle de l'origine africaine) permettent au gouvernement du Brésil de se présenter différemment en termes des normes et des valeurs, surtout quand il est comparé aux pays donateurs du CAD. Il est vrai que les perceptions provenant des Haïtiens et d'autres personnes interrogées sur la coopération du Brésil en Haïti ont généralement tendance à être de louange et de satisfaction, même si elles ont également mentionné de nombreuses lacunes dans la mise en œuvre des projets, et ont exprimé leur mécontentement à l'égard du rôle de la MINUSTAH en Haïti.

Le fait que le Brésil et Haïti partagent des similitudes sociales et culturelles permet également le transfert d'expertise, comme les cas de *Viva Rio* et *MST* ont illustré dans le présent rapport. La coresponsabilité (par exemple, dans le financement des projets) est encore une autre norme qui, cependant, peut présenter des difficultés, étant donné que les capacités de l'État peuvent être très asymétriques: comme dans le cas de la coopération tripartite, où l'institution partenaire haïtienne peut faire face à des difficultés dans la mise en œuvre des tâches convenues afin de contribuer à la durabilité du projet. Ce que la coopération tripartite a montré jusqu'ici est que la viabilité d'un programme de santé publique ne peut pas être dissociée de la politique et la construction de l'État haïtien, en particulier parce que Haïti a été très dépendant de l'aide étrangère Nord-Sud. La coopération Sud-Sud du Brésil arrive avec de nouvelles propositions normatives et des pratiques

pouvant impliquer des transformations qui prennent beaucoup de temps et sont culturellement difficiles pour les mentalités et les approches auxquelles sont habituées les partenaires d'Haïti.

En outre, le refus du Brésil d'appliquer la norme de la conditionnalité politique est un autre aspect essentiel de la coopération au développement du Brésil en Haïti (et ailleurs). Le gouvernement du Brésil met l'accent sur une coopération d'État à État, le respect de la souveraineté, et un processus de prise de décision fondée sur les exigences du pays partenaire, comme étant des normes fondamentales dans ses programmes de coopération au développement. Ceux (à l'extérieur et à l'intérieur Haïti) qui croient que les pays donateurs peuvent promouvoir et imposer, leurs valeurs (y compris la démocratie libérale) par le biais de leurs politiques d'aide étrangère critiquent généralement le refus du Brésil d'appliquer une norme de conditionnalité politique. De même pour ceux qui pensent que les pays bénéficiaires peuvent réellement changer leur politique intérieure grâce à l'application de la clause de conditionnalité des bailleurs de fonds. L'ancien ministre des Affaires étrangères du Brésil, M. Celso Amorim, dans une tentative pour justifier la présence du Brésil en Haïti à travers la MINUSTAH et grâce à des activités de développement, sans recourir à la clause de conditionnalité politique, avait caractérisé cette norme brésilienne comme une combinaison de «non-intervention» et «non-indifférence». Une telle décision de politique est encore aujourd'hui très controversée au Brésil, en particulier du point de vue de plusieurs organisations non-gouvernementales et de la société civile axées sur les droits.

En termes **d'institutions** la coopération au développement du Brésil peut être améliorée, et de fait l'ABC semble aller dans cette direction aujourd'hui. Ce que le cas d'Haïti a montré est le fait qu'il y a des questions primordiales pour la construction future d'une politique publique brésilienne de CID, et pour la consolidation du profil du Brésil en tant que prestataire de coopération dans le domaine de la santé, l'agriculture, l'éducation, et d'autres politiques sociales. L'ABC, actuellement faisant partie du ministère des Affaires étrangères (MRE), est tout juste une institution parmi une myriade d'autres institutions qui prennent des décisions et mettent en œuvre des initiatives de coopération. Entre 2013 et 2015, il y avait des propositions divergentes pour réformer ce système: l'une était de créer une nouvelle agence en charge de la coopération au développement, le commerce et l'investissement, et l'autre de renforcer l'ABC en augmentant ses ressources humaines et financières.

Dans des entrevues menées à Brasilia, en Octobre 2015, les représentants de l'ABC ont annoncé qu'ils travaillaient sur un nouveau projet de loi dans lequel beaucoup des défis en matière d'administration, de ressources humaines et financières seraient abordés. L'ABC n'a pas les moyens (ressources humaines, budget, cadre réglementaire, statut politique) pour mener la coordination et l'évaluation de toutes les activités en cours d'exécution. Le gouvernement brésilien a besoin de parfaire une compréhension officielle de la coopération au développement, sa distinction par rapport à l'aide humanitaire et des prêts subventionnés, et par conséquent une définition statistique précise, l'une des conditions *sine qua non* pour une plus grande transparence, responsabilité, participation sociale, mais aussi par souci de comparabilité avec ce que d'autres puissances montantes ont fait dans ce domaine. Il est vrai qu'une telle entreprise peut nécessiter une coordination multilatérale entre les pays d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie qui sont impliqués dans la coopération Sud-Sud. L'ABC est actuellement engagée dans des discussions informelles avec d'autres pays en développement dans le but de construire une matrice conceptuelle et statistique de ce qui constitue la coopération Sud-Sud pour le développement.

En termes **d'intérêts**, le gouvernement du Brésil met l'accent sur la coopération horizontale et la coopération entre États, et il ne canalise que de façon exceptionnelle sa coopération à travers les organisations de la société civile. Il pourrait aussi y avoir des pratiques régulières et transparentes de dialogue entre les institutions politiques, la société civile et les acteurs économiques impliqués dans

la coopération au développement. Les organisations de la société civile ont tendance à être beaucoup moins favorables à la participation officielle du Brésil dans les forces de stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Le gouvernement est le décideur en dernier ressort, mais le fait que l'armée brésilienne soit engagée dans des projets de développement et d'infrastructure sociale - à l'écoute d'autres visions et suite aux évaluations de plusieurs agents qui ont été très actifs dans le domaine du développement - pourrait être un processus d'apprentissage très utile. En Mars 2014, Itamaraty (le Ministère des affaires étrangères du Brésil) a organisé à Brasília une table ronde sur la coopération, dans le cadre des *Dialogues sur la politique étrangère*, une pratique qui pourrait être revisitée, agrandie et transformée en un mécanisme institutionnel régulier. Au sein du Conseil national du Brésil sur la sécurité et la souveraineté alimentaire (CONSEA), des dialogues de ce genre ont lieu régulièrement, et même des mouvements sociaux d'autres pays sont invités à y participer et à se livrer à un débat critique avec les partenaires brésiliens. Comme le Brésil a de nombreux projets dans le domaine de l'agriculture, cet exemple de CONSEA pourrait être une source d'inspiration pour l'ABC et Itamaraty, comme pourraient également l'être les cas d'autres conseils nationaux de politique publique (dans les domaines de l'éducation, la culture, la santé, le développement social, etc.). Bien sûr, ce ne sont que quelques-unes des questions que les responsables gouvernementaux brésiliens chargés de la coopération au développement Sud-Sud pourraient aborder afin de consolider, et d'apprendre, de la trajectoire du pays en Haïti et ailleurs.

Dans cet exercice d'apprentissage continu, intégrer les visions des Haïtiens dans la conception des priorités de la politique de coopération au développement du Brésil pour Haïti et dans l'évaluation réelle des résultats obtenus à ce jour - et pas seulement dans la conception du projet - est une dernière question fondamentale que les institutions politiques brésiliennes devraient aborder. S'il est vrai que la CSS est un agenda de politique externe, il est également vrai, cependant, que la coopération est une relation sociale entre des sociétés et des agents de types très différents. Il est clair que la coopération peut être bénigne, mais ses résultats inattendus peuvent également être préjudiciables. Dans le cas des actions du Brésil en Haïti depuis 2010, les projets ont été conçus en conformité avec ce que le *Cadre de Coordination de l'Aide Externe au Développement* (CAED) d'Haïti établit comme les domaines prioritaires (l'énergie, l'éducation, l'emploi, les processus électoraux, l'environnement, la sécurité alimentaire, l'agriculture et la santé). Néanmoins, la mesure dans laquelle l'aide étrangère et même la coopération Sud-Sud deviennent un cercle vicieux, ce qui empêche Haïti de reprendre des mesures plus autonomes vers un développement plus durable, demeure une question clé. Le *CAED* d'Haïti réaffirme qu'un tel statut d'autonomie dans l'élaboration des stratégies de développement ne peut être atteint que lorsque aussi bien les donateurs du Nord que les partenaires du Sud respectent les priorités nationales, soutiennent le renforcement des capacités nationales, et coordonnent leurs actions afin d'éviter les chevauchements thématiques et la juxtaposition territoriale des projets. Dans un tel effort, le Brésil a certainement un rôle à jouer, ainsi que le gouvernement et la société d'Haïti.

II. LEÇONS APPRIS DE LA COOPERATION SUD-SUD: LE CAS DU CHILI

*María Cristina LAZO VERGARA*²

A. CARACTERISTIQUES GÉNÉRALES DE LA POLITIQUE DE COOPÉRATION INTERNATIONALE DU CHILI

La politique de coopération internationale du Chili est une coopération pour le développement avec une approche multidimensionnelle, qui a surgi en 1990 et dont l'objectif principal consiste à contribuer au renforcement de la cohésion sociale et le développement soutenable. Elle possède deux versant, c'est-à-dire une en tant que coopérant/fournisseur sud-sud et une autre en tant que bénéficiaire de la coopération internationale et régionale. Dans le cas de cette étude nous allons porter notre attention uniquement sur le volet coopérant/fournisseur sud-sud de cette politique. Son **financement** est de l'ordre de 18 millions de dollars l'an, desquels 8 millions proviennent d'autres sources de financement non rattachées au budget national.

La coopération sud-sud chilienne **se caractérise** en tant que coopération basée sur l'échange d'expérience et le transfert de connaissances. Ce n'est pas une coopération financière. Elle poursuit l'objectif de contribuer à créer des capacités aussi bien institutionnelles que de ressources humaines dans les domaines de politique publique où le Chili possède une expérience vaste et reconnue. De ce fait, il s'agit fondamentalement d'une coopération de Gouvernement à Gouvernement, définie de commun accord et en concordance d'une part des priorités définies par le pays partenaire-bénéficiaire, et d'autre part les points forts/avantages du Chili en tant que partenaire-coopérant. Ses **principes** résident dans le renforcement mutuel des capacités, la réciprocité, l'horizontalité, la solidarité et la responsabilité partagée, ainsi que la non-ingérence des pays coopérants dans les affaires internes des autres États et le respect des priorités nationales pour le développement. Elle est fondamentalement concentrée dans la région Amérique Latine et Caraïbes, tout particulièrement des pays relativement moins développés que le Chili.

D'autre part, la politique de coopération internationale du Chili envisage les **instruments** suivants:

a) Formation et perfectionnement au Chili de ressources humaines étrangères, en donnant priorité aux fonctionnaires publics, techniciens et professionnels de l'Amérique Latine et des Caraïbes, par l'octroi de Bourses de Maîtrise/Magister dans des universités chiliennes (depuis 1993) ; formation de courte durée (des cursus thématiques spécialisés) et l'organisation de Cours internationaux en partenariat avec des universités chiliennes et/ou des agences de coopération de différents pays partenaires du Chili sous la modalité de la coopération triangulaire.

b) Transfert d'expérience au travers de consultations, assistance technique et participation de volontaires chiliens à l'étranger.

² Le présent chapitre est une traduction au français du résumé exécutif original (en espagnol) de la version complète du rapport préparé par la consultante María Cristina Lazo Vergara (Universidad de Chile). La version complète du document a été élaborée par cette même consultante, engagée par l'Institut de Recherches Doctor José María Luis Mora (Mexique) dans le cadre d'une étude conjointe avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC, Siège Sous-Régional au Mexique) intitulée "A cinq années du tremblement de terre en Haïti: Leçons apprises de la Coopération Sud-Sud. Les cas du Brésil, du Chili et du Mexique" Les opinions émises dans ce document - qui n'a pas été soumis à révision éditoriale - sont de la responsabilité exclusive des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de l'Institut Mora ni celles de la CEPALC.

B. CARACTÉRISTIQUES ET BILAN DE LA COOPÉRATION CHILIENNE POUR LE DÉVELOPPEMENT AVEC HAÏTI

1. Origines de la Coopération Internationale Chilienne avec Haïti

L'origine de la coopération chilienne avec Haïti remonte à 1984, à l'occasion de la signature d'un Accord de base sur la coopération scientifique et technique souscrit par les deux gouvernements en octobre 1984 et ratifié/promulgué en août 1989. Néanmoins, ce n'est qu'à partir de l'année 2006 que s'est renforcé la coopération gouvernementale avec Haïti, suite à une demande du gouvernement haïtien pour appuyer le développement des politiques publiques, tout particulièrement dans le domaine de l'éducation préscolaire, étant donné l'expérience réussie du Chili dans les politiques dirigées à l'enfance comme le programme "Chile crece contigo" (*le Chili grandit avec toi*). C'est dans ce cadre qu'est souscrit en 2008 un accord de coopération entre l'Agence de coopération internationale du Chili (AGCI) et le Ministère de l'éducation nationale et la formation professionnelle d'Haïti (MENFP). Après le tremblement de terre de 2010, au début de l'année 2012, tenant compte du contexte de reconstruction dans les deux pays et s'appuyant sur l'Accord de base de 1984 et le Mémorandum d'accord (2013) souscrit entre le Ministre des affaires étrangères d'Haïti (M. Pierre Richard Casimir) et le Ministre du logement et urbanisme du Chili (M. Rodrigo Pérez Mackenna), le Chili contribue à la définition d'une Politique Nationale du logement en Haïti ainsi que d'autres initiatives qui y sont rattachées.

2. Principales caractéristiques de la Coopération Chilienne avec Haïti

a) Caractéristiques générales

La spécificité de la réalité institutionnelle d'Haïti et la carence d'un interlocuteur unique pour la coopération internationale, a élargi les modalités et instruments habituels de la coopération sud-sud (CSS) chilienne. De nouveau le Chili a eu recours en Haïti à la modalité bi-multilatérale, par le biais de transferts de fonds chiliens à des organismes multilatéraux présents en Haïti comme le PNUD, ou l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS). Par ailleurs, des apports financiers directs ont été réalisés pour la construction d'infrastructure ainsi qu'une nouveauté, consistant en une modalité de partenariat public-privé pour l'exécution des projets. La coopération gouvernementale chilienne a toujours eu comme interlocuteur des organismes sectoriels gouvernementaux, tout en veillant à ce que les projets soumis fassent partie des priorités nationales d'Haïti. Bien que les responsables de la coopération chilienne aient essayé d'établir une relation de travail plus coordonnée avec les responsables concernés au sein du Ministère de la planification et de la coopération d'Haïti (MPCE), cela n'a pas été possible jusqu'à présent.

Les principaux domaines d'action ont été l'éducation, le développement agricole soutenable, le logement, la gestion et l'évaluation des investissements et la santé.

b) Principaux projets par champ d'intervention et montants investis

Dix (10) projets et/ou actions de coopération ont été menés durant la période 2006-2015, outre les deux programmes de formation de ressources humaines. Le montant total investi en matière de coopération en Haïti par le Chili et ses partenaires de la coopération triangulaire s'élève à USD. 15.898.282 (quinze millions huit cent quatre-vingt-dix huit mille et deux cent quatre-vingt-deux dollars) sur la période 2006-2015. Si on observe le tableau ci-dessous on peut constater que le montant investi avant le tremblement

de terre s'élevait à USD 3.899.037, chiffre qui a été presque triplé à USD 11.999.245 durant la période 2010-2015.

LA COOPÉRATION CHILIENNE EN HAÏTI 2006-2015

(Milliers de dollars USD)

Proyectos y Programas	2006-2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2010-2015	TOTAL
EDUCACION									
Centros Pequeña Infancia	599.037	281.548	6.317	86.437	196.835	175.588	83.333	830.058	1.429.095
Escuela Rep. De Chile	----	----	----	----	260.331	1.272.517	1.272.517	2.805.365	2.805.365*
Fútbol Más Haïti: fortalecer la com. escolar							85.700	85.700	85.700
FORMACIÓN DE RECURSOS HUMANOS									
Becas de Maestría **	625.000	325.000	425.000	375.000	325.000	275.000	250.000	1.975.000	2.600.000
Becas Capacitación Policial***	2.465.000	-----	986.000	665.650	838.100	419.050	320.450	3.229.250	5.694.250
Sub- Total Educación	3.689.037	606.548	1.417.317	1.127.087	1.620.266	2.142.155	2.012.000	8.925.373	12.614.410
SALUD									
OPS- Vacunación Cólera							300.000	300.000	300.000
Fondo Chile-México: Mejoramiento en acceso y calidad de medicamentos							500.000	500.000	500.000
Sub-total Salud							800.000	800.000	800.000
VIVIENDA									
Política de Vivienda y sitio con Servicio							2.000.000	2.000.000	2.000.000
Sub-total Vivienda							2.000.000	2.000.000	2.000.000
AGRICULTURA SUSTENTABLE									
Desarrollo rural sustentable	210.000						terminado		210.000
Empleabilidad Juvenil – Imajine Avni Nou Ansam	-----	-----	-----	-----	-----	50.000	100.000	150.000	150.000
Huertos familiares Comunitarios –ONG.							63.872	63.872	63.872
Sub-total Agricultura	210.000					50.000	163.872	213.872	423.872
GESTION DE INVERSIONES									
Evaluación de Inversiones Públicas						30.000	30.000	60.000	60.000
Sub-total Gestión de Inversiones						30.000	30.000	60.000	60.000
TOTAL	3.899.037							11.999.245	15.898.282

Source: élaboration propre à partir de données de l'AGCID. Taux de change 600 pesos = 1 dollar (valeur moyenne durant les 5 dernières années).

Si on observe la répartition du total investi selon les domaines d'action, on constate que le domaine de l'éducation scolaire ainsi que la formation de ressources humaines sont de loin les plus importants, avec un investissement total de près de USD 12.614.410 (79%) pour la période 2006-2015. Le suit, par ordre d'importance de l'investissement réalisé, le domaine du logement, où il faut signaler que bien que le Chili apporte USD 2.000.000 (deux millions de dollars) dont l'exécution devrait débiter à partir du deuxième semestre de 2016, la contrepartie haïtienne a déjà investi dans de projet un montant de USD 3.290.795 (trois millions deux cent quatre-vingt-dix mille et sept cent quatre-vingt-quinze dollars), qui comprend l'élaboration de la Politique Nationale du logement en Haïti et le renforcement institutionnel, entre autres.

3. Principaux résultats à court, moyen et long termes

L'éducation a été le principal domaine de la coopération chilienne en Haïti durant les 10 dernières années; elle représente 79% du total de la coopération chilienne en Haïti, et on peut distinguer:

a) Le projet "**Installation de Centres pilotes pour la petite enfance à Aquin et au Vieux Bourg d'Aquin**" a débuté en 2007 et sa contrepartie est le MENFP d'Haïti, tout particulièrement le Bureau de gestion de l'éducation préscolaire (BUGEP) dudit ministère. Son objectif principal a été la conception et la mise en œuvre d'une expérience pilote d'attention à l'enfance avec un ciblage territorial, tout en mettant l'accent sur l'intégration des parents et le développement communautaire ainsi que le renforcement des équipes ministérielles du gouvernement afin de contribuer à la formulation d'une politique publique pour le développement intégral de la

petite enfance en Haïti. Les deux centres pilotes pour la petite enfance ont été remis au Ministère de l'éducation en Juillet 2015. Un modèle pédagogique inclusif axé sur l'enfant a été installé, avec l'incorporation de la famille et adapté à la réalité haïtienne. Le gouvernement d'Haïti a validé - à la fin de l'année 2014 - le cursus pour l'enseignement en éducation initiale qui devrait s'appliquer dans 10.000 écoles en Haïti. Ce cursus reprend plusieurs des principes de l'expérience pilote développée à Aquin et Vieux Bourg. Actuellement les deux centres sont dirigés par des directrices haïtiennes et tout leur personnel - monitrices, personnel de nettoyage et alimentation - est également d'origine haïtienne, ce qui a permis une pleine appropriation (*empowerment*) de la gestion technique de ces centres.

b) **La reconstruction de l'école République du Chili:** c'est une école publique qui se trouve au centre de Port au Prince, qui dispose de 33 enseignants et offre ses services à 586 jeunes filles âgées de 4 à 14 ans. L'objectif principal de ce projet initié en 2013 consiste d'une part en la reconstruction de l'école selon des critères d'une technologie parasismique et d'autre part à contribuer au renforcement éducatif de cette école conformément aux orientations établies dans le Plan Opérationnel 2010-2015 de refondation du système éducatif haïtien. L'école a repris ses activités en avril 2016, après un processus de reconstruction où deux entreprises locales (Construction H et CDC-Haïti) ont pris part ainsi que la propre communauté scolaire.

c) **Le Programme de formation de Ressources humaines;** c'est un mécanisme habituel de la coopération chilienne, et il a offert à partir de 2010 un total de 39 bourses de maîtrise dans des universités chiliennes³ et 131 bourses de perfectionnement pour des policiers dans le cadre de séjours allant de 3 à 6 mois au Chili.

Un autre champ d'action important de la coopération chilienne en Haïti durant les 5 dernières années a été la collaboration dans la **définition de politiques publiques du logement**. Ce volet représente 13% du total de la coopération chilienne. A partir de 2012 un expert chilien a collaboré étroitement avec le Gouvernement d'Haïti en appuyant la création de l'Unité de Construction de Logements et de Bâtiments Publics (UCLBP) ainsi que la définition de la première Politique Nationale de Logement que le pays a promulgué en octobre 2013, ainsi que de programmes spécifiques comme celui des "Cités-Services" dont l'exécution sera appuyée par le Ministère du logement du Chili.

C. LEÇONS APPRISES ET RECOMMANDATIONS

L'expérience de la coopération qui s'est réalisée nous laisse plusieurs leçons et soulève également plusieurs questions. Certains des aspects essentiels qu'il faut tenir en compte afin de garantir le succès des expériences menées sont:

a) L'importance de la **présence permanente** des experts chiliens en Haïti a permis de créer un cadre de proximité et de cohabitation sur le terrain, pour une bonne performance et le développement des projets analysés. Cet aspect permet aussi de construire un cadre de confiance, d'assurer le transfert de capacités et un partage réel d'expériences.

³ Desquelles 10 en développement rural et production animale, 7 en gestion et politiques publiques, 9 en ressources naturelles et génie alimentaire et 5 en gestion de l'éducation.

b) Une deuxième leçon provient du fait que plus est grande la **participation de la communauté dans le processus de développement du projet**, plus il existe de garanties d'obtenir des résultats.

c) Une troisième leçon de l'expérience d'Haïti est la nécessité d'avoir un **modèle de gestion clair et flexible**, qui tienne en compte **la notion du temps de l'autre**. Pour cela, il faut pouvoir effectuer le suivi et la surveillance en permanence tant des activités déjà exécutées que de celles qui le seront dans le futur, afin de prévoir de façon opportune les ressources nécessaires, d'identifier de possibles retards dans les dépenses par rapport aux dates initialement prévues.

d) Une quatrième leçon est rattachée aux **effets positifs d'un mode de coopération basé sur les principes de la coopération sud-sud** où se tissent des liens qui vont au-delà d'une simple "assistance technique" et permettent d'assurer les résultats attendus des initiatives qui sont entreprises.

1. Quelques recommandations pour la stratégie de coopération du Chili avec Haïti

Le peu de visibilité de la coopération sud-sud en général: il est nécessaire de travailler pour différencier le modèle de Coopération sud-sud de celui que réalisent les grands bailleurs présents en Haïti, et différencier la Coopération sud-sud latino-américaine de la MINUSTAH, cette dernière n'ayant rien à voir avec la coopération pour le développement. Il faut créer et développer des stratégies associatives entre les pays de l'Amérique Latine qui sont présents en Haïti, et générer des synergies et des complémentarités positives à travers des projets communs et ainsi donner une visibilité à un autre modèle de coopération qui peut contribuer au développement d'Haïti.

Le besoin urgent d'une institution capable d'articuler la coopération Internationale qu'Haïti reçoit. Tout en acceptant que la coopération financière est de loin la plus importante pour Haïti, il faut aussi constater que celle-ci tend à diminuer au fil du temps, ce qui rend plus nécessaire que jamais le besoin de renforcer le cadre institutionnel partenaire de la coopération internationale (le CAED?) afin que les autorités gouvernementales puissent connaître un peu plus des vertus de la Coopération sud-sud et ses potentiels pour les objectifs de développement d'Haïti à l'horizon 2030.

La continuité du programme de bourses de maîtrise pour des fonctionnaires de la fonction publique d'Haïti: la formation et le perfectionnement professionnel dans des domaines prioritaires stipulés dans la stratégie de développement à l'horizon 2030, est un besoin explicite manifesté par les autorités. Néanmoins, le manque de clarté quant à la réinsertion à leur retour en Haïti, dans le secteur public ou privé, des jeunes professionnels formés au Chili, oblige à s'interroger sur le succès et le bien fondé d'un tel programme. Par conséquent il serait recommandable d'assurer leur insertion au travail avant d'accepter les candidatures.

Assurer le transfert des résultats et rendre *répliquable* les réalisations une fois les projets achevés. Du fait de l'inexistence d'un cadre institutionnel unique qui permette d'articuler la coopération non financière, il est indispensable de mettre en place un système d'information périodique et/ou permanent avec l'autorité politique, sur les projets en cours afin d'assurer, entre autres, les dates de début et de finalisation, ainsi que le transfert des résultats aux autorités sectorielles responsables.

2. Quelques recommandations pour la Coopération Sud-Sud

Les particularités d'Haïti nous obligent à repenser le mode de faire de la coopération, afin de pouvoir garantir les résultats attendus. Quelles sont ces singularités?

La première d'entre elles est un considérable manque de coordination du cadre institutionnel public, aussi bien celle qui existe au sein de chacun des Ministères, ou bien entre les Ministères, ou bien entre ces derniers et les bureaux au niveau départemental ou local (communal). En plus, il faut y ajouter un manque considérable de ressources professionnelles suite au tremblement de terre. Cela a comme conséquence, pour la Coopération sud-sud non financière, **l'inexistence d'un interlocuteur unique au niveau gouvernemental** avec qui articuler la coopération en cours d'exécution. De ce même fait il découle une méconnaissance des autorités politiques quant aux initiatives de Coopération sud-sud qui sont menées sur le territoire national et par conséquent un **risque d'interruption des activités en cours et les difficultés à transférer les résultats à l'autorité nationale et à pouvoir reproduire les succès obtenus.**

Face à ce scénario, et tenant compte de l'expérience réalisée, nous proposons ci-dessous un ensemble de recommandations visant à enrichir l'action institutionnelle de la Coopération sud-sud dans la région:

a) En absence d'un cadre institutionnel gouvernemental unique qui soit l'interlocuteur de la Coopération sud-sud:

- Renforcer et maintenir toujours informée l'autorité politique sectorielle et se convertir en un intermédiaire des acteurs nationaux partenaires (cadres moyens et supérieurs, au niveau départemental ou local), mais aussi des communautés bénéficiaires des projets vis-à-vis de l'autorité politique sectorielles ou nationale. Dans ce processus le rôle des ambassades peut et/ou doit être fondamental
- Essayer de garantir dès le début le transfert du projet une fois achevé, à travers un dialogue fluide avec l'autorité politique.
- Cibler la coopération dans un nombre restreint d'initiatives - au plus dans deux domaines d'expertise - qui soient en concordance avec les priorités nationales.

b) En présence d'une multiplicité d'acteurs de la coopération internationale qui définissent leurs propres schémas et modèles d'action pas toujours en concordance ni avec la culture nationale, ni avec ses priorités.

- A ce stade, nous ne pouvons pas nous rendre compte des critiques qui sont émises quant au comportement et *modus operandi* de certains grands bailleurs. Dans ces circonstances, la Coopération sud-sud devra faire un effort pour établir des stratégies d'association avec d'autres partenaires et/ou coopérants qui partagent des affinités, tant d'Amérique Latine que d'autres régions, et avec lesquels il existe des domaines d'intérêt commun et une vision partagée sur la coopération pour le développement.

c) Un dernier point à souligner comme recommandation est l'option de considérer des modalités d'association - dans certaines conditions d'organisation - avec d'autres acteurs tels que par exemple le secteur académique, ou bien le secteur privé et/ou les organisations de la société civile, dans des projets de coopération d'intérêt public. L'expérience qui a été développée en Haïti nous enseigne qu'une association avec de multiples acteurs peut non seulement enrichir énormément le développement d'un projet mais aussi convertir ce dernier en une expérience qui peut être reproduite.

III. LEÇONS APPRISSES DE LA COOPERATION SUD-SUD: LE CAS DU MEXIQUE

*Carlos ALBA VEGA, El Colegio de México*⁴

A. CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA COOPERATION INTERNATIONALE MEXICAINE

Le Mexique a une longue histoire dans le domaine de la Coopération internationale pour le développement (CID), aussi bien celle qu'elle offre à d'autres pays que celle qu'elle reçoit. Ainsi, depuis 1900, lorsque la coopération internationale était axée sur des actions de solidarité pour porter soins aux victimes de catastrophes sismiques ou d'autres phénomènes, jusqu'en 2011, date qui marque un tournant dans l'histoire de la coopération mexicaine avec la promulgation de la loi sur la coopération internationale pour le développement. Depuis lors, des progrès substantiels ont été faits dans la structuration d'une politique mexicaine en la matière sur la base des instruments que la propre Loi prévoit:

a) L'Agence Mexicaine de Coopération Internationale pour le Développement (AMEXCID), organe institutionnel et administratif autorisé à coordonner, planifier, promouvoir, mettre en œuvre et évaluer les actions et programmes de coopération internationale du Mexique, soit en tant que prestataire ou comme récepteur de coopération.

b) Le Programme de coopération internationale pour le développement (PROCID), programme transversal pilier, qui établit la base pour la planification et l'exécution des activités de coopération.

c) Le Registre national (RENCID) qui alimentera le système d'information pour la coopération internationale pour le développement (SICID), constitue le pilier statistique qui facilitera la quantification et la transparence en termes d'offre et de réception de CID.

d) Le Fonds national pour la coopération internationale pour le développement (FONCID), pilier financier, sera géré par un fonds fiduciaire et aura un Comité Technique et d'Administration intégré par le Ministère des affaires étrangères (SRE), l'AMEXCID et le Ministère des finances (SHCP).⁵

Elle établit également le but des actions de coopération internationale en faveur du développement humain durable fondé sur les principes de la solidarité internationale, de la défense et la promotion des droits de l'homme, le renforcement de la primauté du droit, l'égalité des sexes, la

⁴ Le présent chapitre est une traduction au français du résumé exécutif original (en espagnol) de la version complète du rapport préparé par le consultant Carlos Alba Vega, avec des contributions aussi de Gabriela Sánchez Gutiérrez (Coordinatrice, Instituto Mora) et de Yadira Sánchez López (Assistante de recherche) aux chapitres I et II de la version complète du rapport. La version complète du document a été élaborée par ce même consultant, engagé par l'Institut de Recherches Doctor José María Luis Mora (Mexique) dans le cadre d'une étude conjointe avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC, Siège Sous-Régional au Mexique) intitulée "A cinq années du tremblement de terre en Haïti. Leçons apprises de la Coopération Sud-Sud : les cas du Brésil, du Chili et du Mexique". Les opinions émises dans ce document - qui n'a pas été soumis à révision éditoriale - sont de la responsabilité exclusive des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de l'Institut Mora ni celles de la CEPALC.

⁵ AMEXCID, consulté sur <<http://www.gob.mx/amexcid/acciones-y-programas/sistema-mexicano-de-cooperacion-internacional-para-el-desarrollo-29328?idiom=es>>.

transparence et la reddition de comptes. L'Amérique Centrale est la région prioritaire, suivi des Caraïbes et du reste de l'Amérique latine.

En ce qui concerne les ressources que le Mexique a investi dans la coopération internationale, il convient de signaler que l'un des grands défis auquel l'AMEXCID a dû faire face - ainsi que les agences de coopération d'autres pays - est l'établissement des critères et des méthodes pour quantifier la coopération internationale accordée. En Avril 2016, l'AMEXCID a publié que pour 2013 le montant total de la coopération accordée par le Mexique a été de 551,5 millions de dollars. Ce montant comprend la coopération technique offerte par l'échange d'experts; les bourses à des étrangers pour des études au Mexique, les contributions aux organisations internationales, l'aide humanitaire, le fonctionnement de l'AMEXCID et la coopération financière remboursable et non remboursable, dont l'annulation d'une partie de la dette de Cuba.

Aujourd'hui, le Mexique développe un système de planification, de suivi et d'évaluation afin de connaître et de rendre compte des résultats et de l'impact de la coopération mexicaine en termes du développement humain durable qu'il cherche à atteindre. Par ailleurs, un catalogue - permettant d'identifier les domaines dans lesquels le Mexique a l'expérience et la capacité de coopérer - sera mis à jour.

B. CARACTERISATION GENERALE DE LA COOPERATION DU MEXIQUE AVEC HAÏTI

Les relations du Mexique avec Haïti jusqu'à récemment ont été historiquement faibles en absence de liens économiques, sociaux et culturels stratégiques. On peut soutenir que face à l'instabilité et les crises politiques haïtiennes, la politique étrangère du Mexique s'est toujours maintenue sous les principes de non-intervention et de l'autodétermination des peuples. La première ambassade du Mexique en Haïti a été officialisée en 1945. Cependant, ce n'est qu'à la fin de 1994 qu'a eu lieu la première rencontre bilatérale entre les présidents Ernesto Zedillo et Jean Bertrand Aristide, dont le but était de renforcer les liens de coopération entre les deux gouvernements.

En dépit de ne pas avoir eu des accords de coopération formels entre 2003 et 2014, le Mexique a cherché à promouvoir l'assistance technique, le transfert de technologie et de connaissances pour contribuer au développement des capacités propres d'Haïti. (Granguillhome Morfin, 2012). Les mécanismes de dialogue politique, la promotion économique et d'impulsion à la coopération bilatérale entre les deux pays, ont eu lieu dans le cadre des réunions de la Commission mixte intergouvernementale.

Sur la base des informations fournies par AMEXCID une matrice a été intégrée avec les 43 initiatives de coopération internationale que le Mexique a entreprise en Haïti depuis le tremblement de terre de 2010 et jusqu'en 2015. Ces initiatives ont été classées en quatre groupes: i) l'aide humanitaire; ii) l'Alliance Mexique pour Haïti, soutenue par le secteur privé suite au tremblement de terre de Janvier 2010; iii) des Projets de coopération internationale pour le développement (CID), avec des objectifs de mise en œuvre et de résultats à moyen et long termes; et iv) les missions de fonctionnaires et experts du Mexique pour des activités de prospection.

Le montant estimé qui a été alloué à Haïti sur la période est de 31.700.776 dollars, répartis comme suit: Aide humanitaire: 17.011.508 USD \$ (54%); les projets de développement: 3.281.417 USD \$ (10%); l'Alliance Mexique pour Haïti: 11.407.000 USD \$ (36%).

Les domaines d'action dans lesquels la coopération mexicaine pour le développement d'Haïti s'est spécialisée sont divers: santé, éducation, gouvernement, société civile, agriculture, entreprises, culture, construction-prévention de désastres et tourisme. Ci-dessous un tableau illustratif uniquement des 18 projets de développement financés entre 2010 et 2015.

18 PROJETS DE DEVELOPPEMENT FINANCES ENTRE 2010 ET 2015

(Dollars USD)

Secteur	Nombre de projets	Montant exécuté (USD)	Institutions mexicaines et haïtiennes participantes
Santé	2	2 502 040	SER, SA; MSPP-Haïti
Education	4	563 951	SEP, SER, Consortium d'universités mexicaines; UEH-Haïti
Gouvernement	5	71 256	INEGI, IFE, AMEXCID; Consulat du Mexique à Miami; MEF/IHSI-Haïti, MAEC-Haïti; MHAVE-Haïti
Environnement	2	60 133	IMTA, SEMARNAT, Comisión Nacional Forestal; Ministère de l'environnement
Société Civile- Agriculture	1	48 931	AMEXCID, Centro Lindavista, Caritas-Haiti
Entreprises	1	15 545	Instituto Nacional del emprendedor; MCI-Haïti
Culture	1	13 861	El Colegio de México, SER; Ambassade d'Haïti au Mexique
Construction- Prévention de désastres	1	5 700	AMEXCID, CENAPRED; MTPTC-Haïti
Tourisme	1	n/d	SER, SECTUR, Fondo Nacional de Fomento al Turismo; MTIC-Haïti
Total	18	3 281 417	18 institutions mexicaines; 11 institutions haïtiennes

Source: Élaboration propre sur la base d'informations fournies par AMEXCID.

Bien qu'il y ait eu de nombreux projets, et des quantités substantielles déboursées durant les cinq années qui sont ici révisées, aucun processus de suivi et d'évaluation des résultats n'a été encore lancé, ni un plan stratégique de coopération avec l'Île qui permette un aperçu du potentiel plus efficace de la coopération Sud-Sud, et d'avoir des preuves sur l'impact de toutes ces actions. Peut-être qu'il s'agit d'une question de temps, en attendant que l'AMEXCID puisse ordonner et renforcer sa propre structure et les ressources nécessaires à l'accomplissement de ses tâches.

Dans le cadre de cette étude, trois cas ont été sélectionnés pour examiner les diverses formes de coopération du Mexique avec Haïti: (i) le Consortium d'institutions d'éducation supérieure pour Haïti; (ii) la coopération de l'Institut national de statistique et de géographie du Mexique (INEGI) et la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) avec l'Institut haïtien de statistiques et d'informatique (IHSI) et (iii) le Programme Spécial de 300 Bourses pour Haïti. Un résumé succinct est présenté ci-après.

C. LES CAS D'ETUDE DE LA COOPERATION DU MEXIQUE AVEC HAÏTI

1. Le Consortium d'institutions d'éducation supérieure pour Haïti

Les antécédents du Consortium remontent à l'invitation (en 2007) qui avait été faite par le Centre de recherches pour le développement international du Canada (CRDI)⁶ à El Colegio de Mexico pour réaliser une étude visant à identifier des formes de collaboration pour le développement de capacités institutionnelles en Haïti. Cette étude, intitulée *México y Haití: hacia una nueva relación de cooperación*, avait alors permis une collaboration entre la CEPALC, El Colegio de México ainsi que diverses autres institutions publiques, privées et de la société civile tant en Haïti qu'au Mexique⁷, collaboration qui permettrait postérieurement la conformation du Consortium.

Le Consortium d'institutions d'éducation supérieure pour Haïti est conformé de plusieurs institutions universitaires mexicaines. Son siège (secrétariat) est à l'Université nationale autonome du Mexique (UNAM) et il a bénéficié du soutien financier du Ministère des affaires étrangères du Mexique (SRE). Trois principales actions de coopération ont été réalisées, à savoir: i) deux sessions (cours/écoles d'hiver) de formation académique en Haïti, ii) offre de bourses de Maîtrise et Doctorat à des étudiants haïtiens et iii) organisation de l'exposition *Haïti: histoires et rêves*.

Les cours/écoles d'hiver en sciences de base et génie furent offerts par des professeurs de l'UNAM (au nombre de 14 et 13, respectivement dans la première et seconde session), pour collaborer conjointement au renforcement de la formation académique du corps professoral de l'Université d'état d'Haïti (UEH). Appuyés financièrement par la SRE et par l'UNAM, les deux cours ont offert une série de conférences et cours en sciences de base, certains desquels - outre la composante académique - permettaient un versant d'application directe avec des partenaires du secteur public et de normativité d'intérêt tant pour les organismes publics que parapublics dans des domaines tels que le génie sismique, la gestion des déchets hospitaliers et des résidus biologiques, les décharges sanitaires, les énergies renouvelables, l'approvisionnement en eau potable, l'impact environnemental, hydraulique des tuyaux et des canaux.

Les bourses de maîtrise et doctorat. A travers le Consortium, la SRE du Mexique a offert dix bourses de courte durée (4 mois) à des étudiants haïtiens dans diverses institutions mexicaines d'éducation supérieure ; ces étudiants sont retournés en Haïti et ils ont pu finaliser leurs thèses de maîtrise dans des domaines rattachés au sujet *population et développement*. Deux d'entre eux ont pu ensuite bénéficier d'une bourse du CONACYT et sont présentement sur le point d'achever leur doctorat et de retourner en Haïti.

L'organisation de l'exposition *Haïti: histoires et rêves*. Le Consortium, intéressé à promouvoir au Mexique une meilleure connaissance de la richesse culturelle d'Haïti, a décidé d'organiser l'exposition *Haïti : histoires et rêves*, qui a eu lieu de novembre 2012 à avril 2013 au Musée de la Chancellerie dans la ville de Mexico. Cette exposition a été considérée comme l'une des

⁶ International Development Research Centre (IDRC) / Centre de Recherches pour le Développement International (CRDI), du Canada.

⁷ Les principales actions qui ont été réalisées furent l'organisation de séminaires, cours, ateliers et réunions sur les thématiques suivantes: "Crise et sécurité alimentaire", "Migrations", gestion des envois des transferts collectifs d'émigrés, gestion de la migration et politiques de coopération. Ont participé à ces activités des fonctionnaires du secteur public, ainsi que des représentants des secteurs privé et social. Certains des résultats font partie d'une publication de 2011, et deux autres livres sont en cours d'édition. Par ailleurs, une rencontre a été organisée à Zacatecas (2013) entre des leaders d'associations de la diaspora d'Haïti et du Mexique qui travaillent aux États unis, ainsi que différentes réunions entre recteurs et vice recteurs des deux pays qui finalement ont donné lieu à la création du Consortium d'institutions d'éducation supérieure pour Haïti, qui est le premier cas qui a été sélectionné dans cette évaluation.

plus amples et complètes qui se soit tenue au Mexique dans l'époque récente - après la mémorable *Haïti Chérie* de 1993 - sur la richesse artistique et culturelle de ce pays.

L'évaluation qui a été faite du Consortium souligne, malgré le fait que les activités ont depuis lors été suspendues, qu'il s'agit d'une action fructueuse sous différents points de vue. Les thématiques conjointes furent définies de commun accord ; l'expérience de relation interculturelle, les langues différentes, n'ont constitué à aucun moment un obstacle pour la coopération sud-sud; il fut possible de sensibiliser les secteurs de l'opinion publique en Haïti et au Mexique sur la nécessité et l'importance de la coopération entre deux pays en voie de développement ; les écoles/cours d'hiver furent un succès et les autorités universitaires haïtiennes ont fait la demande d'une deuxième session. Les professeurs mexicains qui eurent l'occasion de participer aux sessions de formation sont revenus enthousiasmés de la réponse positive des participants haïtiens, et de bon gré sont intervenus à nouveau dans la deuxième session. Les deux sessions des écoles/cours d'hiver ont révélé que des institutions universitaires de pays en voie de développement peuvent s'enrichir mutuellement à partir de leurs différences et sur la base de leur interculturelité.

Parmi les recommandations à retenir de cette forme de coopération, il est bon de souligner que le Consortium mérite d'être revitalisé, au travers de la promotion d'une nouvelle rencontre entre les participants afin de relancer les questions en suspens. Par ailleurs il serait souhaitable de promouvoir la signature d'un accord avec les deux principales universités haïtiennes partenaires (UEH, UNIQ). Il serait également utile d'envisager la création d'une *Chaire* - soutenue par le Gouvernement du Mexique - qui puisse assurer des échanges systématiques entre les institutions académiques des deux pays. Quant au programme de bourses offertes par le Mexique à des étudiants haïtiens en maîtrise et doctorat il serait important de le conserver et même de l'élargir. L'exposition *Haïti : histoires et rêves* a permis de montrer aux mexicains la force et la créativité d'une culture. Les œuvres qui ont été présentées, leur interprétation et leur mise en contexte tant historique, que social et politique par des intellectuels haïtiens seront offerts à un public plus large grâce à la publication d'un livre bilingue (français-espagnol) : *Haïti : histoires et rêves. Société, art et culture*, ouvrage que nous espérons pouvoir présenter très prochainement au Mexique et en Haïti.

2. La Coopération Technique entre l'IHSI, la CEPALC et l'INEGI pour la construction d'un Indicateur conjoncturel d'activité économique (ICAE)

L'Institut haïtien de statistiques et d'informatique (IHSI), à la recherche d'une forme pour élargir et améliorer la qualité des statistiques qui sont publiées sur les différents secteurs d'activité de l'économie haïtienne - données qui permettent d'offrir une information utile et opportune pour mieux comprendre les phénomènes économiques et aider à la prise de décision - a décidé d'élaborer un Indicateur Conjoncturel d'Activité Économique (ICAE). A cette fin, l'IHSI s'est dirigé à la CEPALC et à l'INEGI du Mexique et a obtenu leur appui technique. Les trois institutions ont accordé une collaboration conjointe pour réaliser un diagnostic des indicateurs disponibles à l'IHSI, et à participer à la construction de l'indicateur en question. Cette coopération s'est matérialisée, d'une part, dans la réalisation de **six missions d'assistance technique de fonctionnaires de l'INEGI et de la CEPALC en Haïti**. Des activités de différentes natures ont eu lieu durant ces missions, telles que des réunions de travail à l'IHSI visant à fixer les objectifs et la méthodologie, ainsi que l'identification des principaux défis ; des entrevues avec différents types d'informateurs ; des ateliers théoriques, méthodologiques et pratiques ainsi que des réunions avec des fonctionnaires nationaux et d'organismes internationaux afin de leur présenter le projet, recueillir les informations nécessaires et les persuader de la nécessité de leur appui, et les informer des avancées du projet. D'autre part, **six stages de fonctionnaires et techniciens de l'IHSI** ont été réalisés dans les installations de l'INEGI à la ville de Mexico. Ces stages visaient à connaître et à échanger sur les méthodes de calcul des secteurs d'activité, les sources d'information, les

formes alternatives d'estimation indirecte des données au cas où l'information n'est pas disponible, et enfin à pondérer les défis institutionnels et statistiques d'un tel exercice. A la fin de chaque mission et stage, un rapport d'évaluation a été élaboré, où était également consigné les principaux défis de l'étape suivante.

Ce processus s'est traduit par un apprentissage tant des parties concernées que des acteurs externes au projet, et constitue une *bonne pratique* - tel qu'exprimée par les propres informateurs - étant donné un ensemble de facteurs qui se sont conjugués : "le rapprochement et la communication horizontale entre des acteurs de langue et culture différentes", "la connaissance mutuelle à partir de la découverte des différentes conditions, infrastructure, facilités, ressources et défis de chaque pays", "des habitudes et routines de travail de chacune des parties". Le projet a également montré son importance et ses qualités de part sa capacité à "convoquer différentes institutions et acteurs aux réunions, et du choix judicieux des participants".

La coopération sud-sud s'est traduite aussi dans la façon dont l'information et la méthodologie ont été partagées, avec le signalement des réussites qui pourraient être répliquées et les erreurs qui devraient être évitées, l'expérience mexicaine étant le référent. Cette coopération a donné comme résultat un produit concret dont le lancement se fera prochainement: un Indicateur de Conjoncture de l'Activité Économique (ICAE) qui sera utile dans la prise de décisions des secteurs public, privé et social. Le développement de cette forme de coopération montre que l'un de ses principaux succès consiste en un engagement aussi bien institutionnel que personnel qui a abouti à une proximité dans le travail concret durant cinq années (2011-2016). Cette modalité de coopération, qui a une valeur économique apparemment intangible, possède néanmoins une valeur stratégique parce qu'elle est située dans le domaine de la production de l'information nécessaire à la prise de décisions. Dans ce sens, elle contribue à ce que la société haïtienne ait une plus grande capacité d'agir de par elle-même et pour elle-même. Mais, comme signalé par les propres acteurs, "la coopération ne prend pas fin avec la remise d'un produit ou d'un service; il faut également le suivi et l'accompagnement post-remise", c'est-à-dire une stratégie de soutenabilité.

3. Le Programme Spécial de 300 bourses pour Haïti

Les gouvernements du Mexique et d'Haïti ont signé en 2012 un accord de coopération pour développer le "Programme Spécial de 300 bourses pour Haïti" destiné à la formation de ressources humaines et la promotion de la coopération éducative et culturelle entre les deux pays, afin que des ressortissants haïtiens puissent réaliser des études supérieures au Mexique dans les Instituts technologiques (IT) et les Universités Technologiques (UT), tous deux relevant du ministère de l'éducation (SEP) du Mexique.

L'arrivée au Mexique des boursiers haïtiens s'est échelonnée sur trois années (2013, 2014 et 2015). Chacun de ces groupes a bénéficié d'un cours d'espagnol dispensé au Centro de Enseñanza Para Extranjeros, Campus Taxco (CEPE-Taxco) de l'UNAM. Ils suivent présentement leurs études en génie et autres disciplines dans des centres académiques (IT, UT) de différentes régions et localités du Mexique. L'évaluation générale des enseignants d'espagnol et culture mexicaine du CEPE est que la performance académique des étudiants haïtiens a été bonne.

Il était d'intérêt de connaître le profil des étudiants, leurs expériences, motivations, intérêts, attentes futures. C'est dans ce but qu'une enquête a été réalisée à l'ensemble de la dernière cohorte de boursiers (troisième génération), c'est-à-dire un échantillon de 103 des 300 boursiers. Cette enquête a permis de recueillir les opinions et commentaires des étudiants quant à leurs antécédents familiaux, socioprofessionnels et scolaires en Haïti, et leur expérience du processus de sélection au travers d'un concours, ainsi que leur insertion scolaire au Mexique. Entre autres aspects d'intérêt figurait aussi

une évaluation de l'influence du niveau scolaire des parents - mère et père - sur la propre trajectoire des étudiants, leurs opportunités éducatives et leurs réalisations. Cette enquête a permis d'identifier l'origine géographique des étudiants, leur distribution par sexe, les établissements scolaires de provenance (public, privé et congréganiste), les raisons ayant motivé leur venue au Mexique, les facteurs attribués à leur succès au concours, les appuis qu'ils ont reçus, leurs appréciations sur les différentes étapes du processus de sélection, ainsi que de leur réception au Mexique et le bilan des cours d'espagnol dans la ville de Taxco, les points forts de cette expérience, les principaux défis à surmonter, leur apprentissage à date, leurs attentes pour le futur et des suggestions visant à améliorer leur séjour au Mexique.

Une des conclusions de ce cas d'étude est que le Programme spécial des 300 bourses pour Haïti, vu son ampleur, sa portée et la nature stratégique du domaine où il se situe, représente une étape importante de la coopération internationale pour le développement entre le Mexique et Haïti. Le principal défi qu'auront probablement à surmonter les boursiers, une fois achevée leur formation au Mexique, sera celui de l'insertion sur le marché du travail en Haïti ; c'est à ce titre que certaines recommandations sont faites dans le but de créer un mécanisme d'accompagnement visant à leur faciliter ladite insertion.

En résumé, les trois cas ci-dessus présentés constituent des pratiques de coopération qui méritent d'être connues, analysées et expliquées vu que:

- a) Ils sont le résultat d'un rapprochement progressif et systématique qui a surgi d'un intérêt véritable des haïtiens et en commun accord avec les mexicains;
- b) Les thématiques choisies sont pleinement justifiables car orientées au renforcement institutionnel et par conséquent au développement;
- c) Bien qu'il serait prématuré d'affirmer le succès de ces trois actions de coopération sud-sud - car elles sont encore en cours d'exécution et leurs résultats versent sur le moyen et long terme - on peut dès maintenant considérer que l'investissement en capital humain et dans la connaissance ont un potentiel de succès;
- d) L'aide et les échange d'expériences dans les domaines éducatifs et techniques sont des actions fondamentales pour le développement;
- e) Dans les trois expériences ici présentées, différents acteurs publics et privés des deux pays ont participé, tant des acteurs au niveau local, régional, national et international, des fonctionnaires de diverses entités gouvernementales, des responsables universitaires (recteurs d'universités tant d'Haïti que du Mexique), des professeurs et chercheurs des deux pays, des étudiants, ainsi que les présidents du Mexique et d'Haïti en ce qui concerne le programme des 300 bourses. Dans tous les cas, un processus d'évaluation des résultats a été réalisé et les produits découlant de ces actions de coopération se sont fait connaître à un large public et ont été documentés par le biais d'articles, livres et aide-mémoire;
- f) Il y a eu dans ces pratiques de coopération un apprentissage à différents niveaux; d'une part une composante interculturelle appréciable qui a permis aux acteurs des deux pays de se connaître dans la diversité; d'autre part, des acteurs de différentes institutions de chacun des deux pays, qui n'avaient auparavant aucune relation de coopération, ont pu conduire conjointement des actions de travail en équipe.

IV. LA PERSPECTIVE SELON LES ACTEURS D'HAÏTI

*Amlin CHARLES*⁸

Événements ont aggravé les structures déjà fragiles d'un État caractérisé par un manque de ressources nécessaires pour amorcer un processus de développement durable.

A. LA SITUATION A CINQ ANNEES DU TREMBLEMENT DE TERRE DE 2010

Après la catastrophe de Janvier 2010, Haïti est devenu rapidement un point de convergence de l'attention du monde en raison de l'ampleur des dommages et des pertes causés par le tremblement de terre. Immédiatement, la communauté internationale a commencé à mobiliser des ressources pour aider le pays à faire face aux urgences et jeter les bases pour la reconstruction. Les promesses de contributions de ressources se sont élevées à 5,3 milliards de dollars (sans compter les promesses d'annulation de dettes bilatérales et multilatérales totalisant un milliard de dollars). Cependant, bien que les partenaires de la coopération internationale aient été très enthousiastes en faisant de telles promesses, on estime qu'entre 2010 et 2012, seulement la moitié des ressources initialement promises ont été affectés à des projets spécifiques.

En outre, comme indiqué par l'Organisation des Nations Unies, seulement 1% de l'aide humanitaire et moins de 25% de l'aide à la reconstruction provenant des partenaires bilatéraux ont été donnés aux institutions gouvernementales d'Haïti; la grande majorité des ressources a été exécuté par le biais de grandes organisations non gouvernementales (ONG) ou bien des structures établies par les donateurs eux-mêmes. Il est clair que cette situation est contraire aux exigences du principe d'accompagnement que vise à promouvoir la coopération internationale.

À ce jour, Haïti ne dispose pas d'une politique officielle de coopération internationale pour le développement, ni de la capacité institutionnelle nécessaire pour imposer ses priorités aux acteurs qui participent aux activités de coopération (à travers le Ministère de la planification et de la coopération externe (MPCE), instance responsable de mener à bien une telle coordination). Sur le plan juridique, le pays ne dispose que d'un document de proposition que les autorités compétentes n'ont pas encore validée,⁹ ainsi que d'un projet de loi visant à réglementer les activités des ONG qui exécutent des programmes de développement.

Après le tremblement de terre de Janvier 2010 qui a détruit la quasi-totalité des structures gouvernementales, le gouvernement haïtien a présenté en Mars 2010, le Plan d'action pour le relèvement et le développement national d'Haïti (PARDH). Ce plan visait à jeter les bases d'un développement à long terme du pays. Les lignes directrices du PARDH ont été reprises dans le Plan stratégique de développement d'Haïti (PSDH), lequel a présenté en 2012 la vision d'une économie moderne, diversifiée, inclusive, plus résiliente, pro-environnement, et qui soit en mesure de répondre

⁸ Le présent chapitre est une traduction au français du résumé exécutif original (en espagnol) de la version complète du rapport préparé par le consultant Amlin Charles. La version complète du document a été élaborée par ce même consultant, engagé par l'Institut de Recherches Doctor José María Luis Mora (Mexique) dans le cadre d'une étude conjointe avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC, Siège Sous-Régional au Mexique) intitulée "A cinq années du tremblement de terre en Haïti: Leçons apprises de la Coopération Sud-Sud. Les cas du Brésil, du Chili et du Mexique". Les opinions émises dans ce document - qui n'a pas été soumis à révision éditoriale - sont de la responsabilité exclusive des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de l'Institut Mora ni celles de la CEPALC.

⁹ Ministère de la Planification et de la Coopération externe. "Politique de Coopération internationale pour le Développement (en cours de validation)".

aux besoins fondamentaux de la population. Pour sa mise en œuvre, le PSDH définit quatre piliers de réformes: territoriales, économiques, sociales et institutionnelles; le but ultime est que ces réformes permettent à Haïti de devenir un pays à revenu moyen d'ici 2030.

Il est à noter que le PSDH soulève des objectifs très ambitieux et que pour les atteindre à long terme un nouvel arrangement institutionnel est nécessaire, et demande qu'Haïti puisse rompre avec une tradition d'instabilité politique et de faiblesse institutionnelle. Il serait également nécessaire d'atteindre et de maintenir un niveau significatif et durable de croissance économique, sur la base de l'expansion des secteurs clés tels que l'agriculture, la construction, la manufacture et le tourisme, entre autres.

B. PERCEPTIONS DES ACTEURS QUANT AUX EXPERIENCES DE COOPERATION ET LA CAPACITE DU GOUVERNEMENT D'HAÏTI DE LA GERER

Les échanges avec les acteurs de la coopération, ainsi que les documents et les informations consultés sur les aspects de formulation et de négociation, de planification et d'exécution, ainsi que l'évaluation et le suivi des initiatives de coopération, révèlent les caractéristiques suivantes de la relation de coopération du pays avec ces partenaires, en particulier ceux du sud.

1. Formulation et négociation des initiatives de coopération

Les acteurs haïtiens ne possèdent pas encore leur propre vision de la coopération internationale, en dépit de ce que les besoins du pays en matière de développement sont évidents ; il est à souligner que les autorités gouvernementales haïtiennes ainsi que les acteurs et les institutions haïtiennes impliqués dans les activités de la coopération , doivent effectuer un processus de réflexion sur les objectifs à atteindre et les chemins à suivre pour concrétiser le potentiel des initiatives de coopération qui sont reçues. Bien qu'on puisse mettre en évidence les besoins de développement du pays, il faut que les acteurs puissent trouver un consensus sur ce qui devrait être effectivement prioriser et puissent mettre en place des mécanismes efficaces pour mettre en œuvre ces mesures. De plus, il résulte que la coopération ne respecte pas toujours les canaux officiels de la planification et de l'exécution, et se développe souvent dans un environnement purement politique.

Les acteurs haïtiens ont un préjugé favorable à l'égard de la Coopération Sud-Sud (CSS) en ce qui concerne l'alignement des initiatives de coopération avec les besoins des populations et les priorités du gouvernement haïtien ; il existe une perception de ce que les partenaires du Sud montrent une plus grande ouverture au dialogue, par rapport à leur homologues du Nord, lors de l'examen des propositions d'initiatives de coopération. En ce sens, la coopération provenant des partenaires du Sud est perçue comme ayant une plus grande flexibilité, et dans laquelle le gouvernement dispose d'une marge de négociations relativement plus ample pour insister sur ce qui convient le mieux aux besoins d'Haïti.

Les conditionnalités qu'appliquent les partenaires de la coopération traditionnelle (ceux du Nord et les multilatéraux) sont généralement plus rigides et plus lourdes que celles qu'Haïti affronte dans le cadre de sa coopération avec les partenaires du Sud. Il est important de signaler que la coopération traditionnelle, étant caractérisée par une batterie lourde de conditionnalités, cherche à mieux se conformer aux principes de transparence et d'efficacité des initiatives qui sont menées. Cependant, la présence de telles conditionnalités extrêmement rigides tend à ériger des obstacles dans les relations de coopération entre des partenaires ayant des niveaux de développement très différents,

en particulier sur la question du transfert des connaissances, et peut faire du tort au pays hôte qui manque de capacités pour répondre en temps opportun à de telles exigences.

2. Planification et Exécution des initiatives de coopération en Haïti

En ce qui concerne la planification et la mise en œuvre des initiatives de coopération, le document souligne qu'Haïti fait face à des difficultés pour établir une modalité de coordination de l'aide étrangère qu'elle reçoit. Depuis la préparation du document *Cadre de Coopération Intérimaire* (CCI), plusieurs documents ont été présentés en vue d'établir un mécanisme de gestion de la coopération. Aujourd'hui, le gouvernement haïtien, avec ses partenaires de coopération les plus importants, a établi le *Cadre de Coordination de l'Aide Externe au Développement* (CAED) comme nouveau cadre de coordination de la coopération internationale. Cependant, vue la complexité du système et le manque de compatibilité des intérêts entre ses membres, le fonctionnement de cette structure s'est avéré compliqué.

Par ailleurs, il faut également souligner le manque de capacités des ressources humaines du pays récepteur, ce qui peut entraîner des retards dans le suivi des questions en suspens avec les partenaires. On peut identifier les antécédents qui aident à expliquer le manque de capacité des institutions haïtiennes. Par exemple, certains acteurs du gouvernement haïtien la perçoivent comme une résultante du processus même d'apprentissage des partenaires de la coopération qui, au moment d'initier leurs opérations en Haïti avaient très peu de connaissances de terrain. Par conséquent, ils ont dû se tourner vers les ressources humaines expérimentées du secteur public haïtien, afin de renforcer leurs unités d'exécution; l'effet évident est une migration de la plupart des ressources humaines qualifiées vers les structures établies par les donateurs.

3. Evaluation et suivi des résultats des initiatives de coopération

Habituellement, on peut observer que les initiatives de coopération sont soumises à un processus d'examen et d'évaluation après leur achèvement. Bien qu'un tel exercice permette la préparation d'un rapport final sur les différentes activités entreprises au cours des projets et initiatives, on ne sait pas s'il conduit à l'identification des points forts et des fenêtres d'opportunité (en particulier dans le cas de coopération avec les partenaires du Sud). De plus, l'expérience d'Haïti avec ses partenaires du Sud montre qu'il peut être très difficile d'obtenir les informations nécessaires permettant d'estimer les ressources déjà exercées dans le cadre des initiatives et de les justifier.

De plus, il semble que plusieurs représentants des bailleurs de fonds (en particulier du Nord et multilatéraux) commencent à reconnaître l'importance de fournir un accompagnement post-intervention pour veiller à ce que les techniciens et bénéficiaires haïtiens aient les capacités nécessaires pour reproduire l'expérience. Ceci est une pratique que les partenaires du Sud devraient adopter progressivement, car elle peut avoir un impact significatif sur le transfert des connaissances et la soutenabilité des initiatives au-delà du cycle normal du projet de coopération.

L'identification des promoteurs par les communautés bénéficiaire des initiatives est importante pour la transparence, et les autorités haïtiennes semblent avoir veillé à ce que *les bénéficiaires desdites initiatives de coopération parviennent à identifier clairement les promoteurs des initiatives de coopération*. Bien qu'il est argumenté que la recherche de visibilité, par les représentants des donateurs, peut conduire à des effets nocifs à l'exercice intégral de la coopération lorsqu'elle se concentre plus sur la satisfaction de la publicité des actions au détriment des impacts de ces dernières dans la vie des bénéficiaires, les acteurs gouvernementaux haïtiens perçoivent des

différences bien marquées dans les opérations de chacun des partenaires d'intérêt (Brésil, Chili et Mexique). Alors que les initiatives promues par le Brésil ont pu être identifiées relativement plus facilement en comparaison avec les deux autres partenaires, la coopération offerte par le Mexique a reçu une certaine publicité grâce au projet de 300 bourses d'études qui s'est révélé extrêmement important compte tenu de la situation alarmante de l'offre d'enseignement supérieur en Haïti. Pour sa part, les initiatives du Chili sont celles les moins visibles, de l'avis de plusieurs acteurs gouvernementaux en Haïti.

4. Quelles sont les principales leçons apprises des expériences de la Coopération Sud-Sud en Haïti?

Dans le contexte particulier des expériences de coopération qu'Haïti a eu avec les partenaires ici choisis (Brésil, Chili et Mexique), des aspects très positifs ont été notés. Entre autres, on a constaté que:

- a) En travaillant ensemble, on peut parvenir à des solutions satisfaisantes.
- b) Apporter des idées de projets qui correspondent aux priorités de développement contribue à renforcer la position du pays bénéficiaire, même lorsque le montant des ressources nécessaires n'est pas disponible.
- c) L'absence de fournisseurs des pays partenaires augmente la perception d'une coopération qui vise à aider vraiment.
- d) En mettant à la disposition du gouvernement bénéficiaire les ressources allouées (par le partenaire) aux initiatives de coopération, le partenaire encourage la participation des institutions haïtiennes comme des acteurs de leur propre développement.
- e) La résonance qui découle des initiatives est un indicateur du degré de nécessité de la population bénéficiaire et rend compte du type d'initiatives qui devraient être une priorité dans l'agenda de la coopération.
- f) Impliquer le secteur privé et la société civile dans les initiatives de coopération contribue à élargir le potentiel de la coopération.

Cependant, des ces expériences ont également surgi des aspects moins positifs qui peuvent être considérés comme des fenêtres d'opportunité pour améliorer la relation de coopération, en montrant que:

- a) Les partenaires doivent s'abstenir d'offrir leur coopération dans des domaines qu'ils ne maîtrisent pas complètement.
- b) La résonance et le contenu de l'aide devraient refléter le potentiel économique du donateur.
- c) Les actions du partenaire doivent être à la hauteur de sa capacité économique.
- d) Le manque de résonance tend à empêcher que les initiatives soient évaluées à leur juste valeur.
- e) Le manque d'échanges entre les institutions compétentes des deux côtés, au niveau technique, peut compromettre le succès des initiatives.

D'autre part, et dans le contexte plus général de la Coopération Sud-Sud avec Haïti, on peut signaler les leçons suivantes quant aux principes de la Coopération Internationale:

5. Alignement avec les priorités de développement

En ce qui concerne l'alignement de l'offre de coopération avec les priorités et les besoins d'Haïti, les partenaires de coopération du Sud bénéficient d'un jugement favorable auprès des acteurs haïtiens. En particulier, les partenaires du Sud sont perçus comme étant plus flexibles et ouverts au dialogue en ce qui concerne la négociation et la formulation des initiatives de coopération.

En outre, les acteurs haïtiens reconnaissent que l'absence de consensus entre les propres acteurs en Haïti, ce qui devrait vraiment être une priorité, est un obstacle majeur pour le pays puisse bénéficier pleinement de la coopération. À cet égard, ils opinent que le renforcement de l'entité nationale (les structures correspondantes du Ministère de la planification et de la coopération externe), responsable de la coordination des activités liées à l'aide étrangère, et de définir et mettre en œuvre un cadre juridique à suivre par les partenaires (aussi bien les donateurs que les institutions du pays d'accueil), est urgent.

Il est important que les actions des partenaires de la coopération puissent compléter les efforts du gouvernement du pays bénéficiaire, afin de mettre en œuvre des initiatives qui fassent réellement une différence dans la vie des bénéficiaires. À cet égard, les documents de stratégie (plans de développement, cartes de priorités, etc.) doivent être considérés comme un point de départ pour définir les domaines de collaboration. Une approche de ce genre donnerait au pays bénéficiaire l'occasion de consolider l'expérience déjà acquise et d'allouer les nouvelles ressources reçues à d'autres problèmes non encore touchés.

Une autre leçon importante que l'expérience de la coopération reçue par Haïti a révélée est que tous les types de coopération sont importants, en dépit de leurs différentes caractéristiques en termes du niveau des ressources monétaires impliquées, les domaines couverts, ou les modalités prises pour les faire fonctionner. En particulier, pour améliorer les conditions précaires du peuple haïtien, il faut mobiliser un volume important de ressources pour mettre en œuvre des projets à fort impact. Sans démeriter les efforts des donateurs du Sud, il semble clair que la coopération avec les partenaires du Nord ou les multilatéraux est celle qui a les plus grandes capacités financières permettant de répondre à de tels besoins. Néanmoins, la coopération Sud-Sud offre l'avantage d'une coopération avec des partenaires dont l'histoire de développement économique et social comporte des éléments de similitudes avec la situation d'Haïti. C'est dans ce sens que la relation avec les partenaires du Sud, par rapport au Nord, représente une précieuse source d'expériences plus susceptibles de répliquer dans le contexte haïtien.

Cependant, les pays du Sud sont encore dans une phase d'apprentissage où ils ont tendance à commettre certaines erreurs que les pays du Nord ont été en mesure de corriger, au fur et à mesure, ayant plus d'expérience sur le terrain en Haïti. Tel est le cas, par exemple, de l'absence de ressources humaines installées dans le pays et responsables de la formulation de propositions et de l'analyse des initiatives, ce qui a un impact négatif sur l'efficacité des initiatives. Les trois pays d'intérêt (Brésil, Chili et Mexique) sont dans cette situation, où les questions de coopération sont gérées par leurs ambassades respectives, ce qui oblige leur approche de coopération à se développer dans un cadre plus politique que technique.

6. Gestion axée sur les résultats

Il est important que les partenaires de coopération se concentrent sur les résultats des initiatives. La présence de conditionnalités très rigides, bien que visant à un niveau élevé de transparence dans l'utilisation des ressources, peut nuire à la relation de coopération, lorsque le pays destinataire ne dispose pas d'une capacité suffisante pour les respecter immédiatement. En ce sens, la flexibilité des partenaires du Sud, par rapport à leurs homologues (Nord et multilatéraux), offre un meilleur cadre pour des relations fructueuses de coopération, car elle a tendance à présenter moins de conditions au moment d'engager une nouvelle initiative.

De plus, les initiatives menées dans le cadre de la coopération Sud-Sud avec Haïti sont perçues comme ne conduisant pas toujours à des impacts à grandes échelles par rapport aux actions des partenaires du Nord ou des partenaires multilatéraux. Cependant, cela ne doit pas être perçu seulement comme un problème de ressources financières insuffisantes, vu que l'exemple de la coopération offerte par Cuba dans les domaines de la santé et l'éducation sont preuves qu'il n'est pas forcément nécessaire d'avoir une quantité importante de ressources financières pour offrir une relation fructueuse de coopération.

7. Partenariats inclusifs: Confiance et apprentissage mutuel entre les acteurs

Il faut reconnaître que la recherche de visibilité, à tout prix, peut être fatale lorsqu'elle n'est pas accompagnée d'impacts vérifiables des initiatives. Les intérêts poursuivis par les deux partenaires doivent converger vers la résolution des problèmes réels et non pas se contenter à rassembler des éléments épars afin de préparer un catalogue de projets qui ne servent qu'à justifier l'utilisation des ressources. Cela rappelle que la confiance entre les partenaires est essentielle pour renforcer les relations de coopération. L'exemple de la coopération d'Haïti avec le Venezuela, dans le cadre de l'accord *PetroCaribe*, est également un cas intéressant. En vertu de cet accord, les produits pétroliers en question (destinés à être monétisés) ont été livrés directement au gouvernement qui avait recours à ces fonds pour financer des projets dans divers secteurs; cependant, de récentes discussions au sein du gouvernement d'Haïti - après la fin du gouvernement du président Martelly - remettent en question la forme de gestion du programme *PetroCaribe*, et l'opacité dans la mise en œuvre des ressources.

En particulier, les projets qui intègrent une composante d'accompagnement, allant au-delà de la date officielle d'achèvement, ont tendance à donner de meilleurs résultats en termes de capacité à les répliquer par les bénéficiaires et de soutenabilité au fil du temps.

Les partenaires du Sud, pour s'être montré relativement plus disposés à travailler avec les responsables des structures du gouvernement central, malgré les lacunes, offrent un meilleur cadre pour l'apprentissage. En outre, l'habitude de travailler avec le personnel technique (et pas seulement les décideurs au niveau politique) offre l'avantage d'une plus grande proximité entre les partenaires de la coopération, ce qui permet de partager les expériences entre les deux parties. Cependant, quand il faut estimer les coûts des initiatives les représentants des partenaires du Sud sont perçus comme ayant tendance à être moins éloquents. Cela rend compte de la nécessité de systématiser la gestion des initiatives, afin de pouvoir générer l'information en temps opportun, nécessaire pour le suivi et la prise de décision en matière de coopération.

8. Transparence dans la gestion des initiatives et responsabilité partagée

L'utilisation de structures différentes à celles des institutions gouvernementales, sans partager l'information de leurs activités avec le gouvernement, pourrait mettre en péril le processus de renforcement institutionnel que la coopération vise à soutenir. Comme amplement manifeste, le financement du développement est l'un des plus grands défis pour les gouvernements des pays pauvres.

En outre, la coutume adoptée par plusieurs partenaires multilatéraux et du Nord, en réponse à d'éventuels problèmes de retards dans les échanges entre leurs institutions et les représentants du gouvernement d'Haïti, est de financer le fonctionnement de structures parallèles à l'appareil d'Etat qui prennent en charge l'analyse et le traitement des dossiers de la coopération. Cependant, de telles pratiques - bien qu'aidant à réduire les délais et par conséquent à élever le niveau d'efficacité de la gestion des initiatives - ont tendance à provoquer des effets pervers en termes de contrôle et de coordination des décisions.

9. Quels sont les domaines à considérer pour améliorer la coopération Sud-Sud avec Haïti?

Les enseignements tirés des expériences de coopération permettent d'émettre une série de recommandations visant à améliorer le cadre de la coopération et à accroître l'efficacité des initiatives développées. En tant que pays récepteur, Haïti devrait, entre autres:

- a) Travailler pour atteindre une vision globale concertée du développement et rechercher un consensus entre les parties prenantes sur les priorités;
- b) Trouver les moyens de réduire progressivement la dépendance croissante du pays à l'égard des ressources de l'aide internationale;
- c) Présenter des modalités de travail qui favorisent le transfert des connaissances et la soutenabilité des initiatives.

Quant aux partenaires de la coopération, ils devraient - entre autres - travailler dans les aspects suivants:

- a) Veiller à ce que la coopération ne réside pas seulement au niveau politique (État-État); pour ce ils doivent étendre leurs domaines à d'autres secteurs des pays concernés;
- b) Prendre soin de l'image et des préjugés favorables à leur égard qui existent déjà dans la perception des acteurs haïtiens sur la coopération Sud-Sud;
- c) Promouvoir des programmes innovants de coopération, qui abordent de nouveaux secteurs des deux pays, et incorporer s'il le faut d'autres pays ou organisations intéressés à s'y engager.



Comisión Económica para América Latina y el Caribe (CEPAL)
Economic Commission for Latin America and the Caribbean (ECLAC)
www.cepal.org